

## RÉSUMÉ

# Programme d'action annuel 2018 en faveur de la République islamique de Mauritanie à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

### 1. Identification

Allocation FED	11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED)
Coût total	<b>22 400 000 EUR</b> (contribution de l'UE)
Base juridique	Règlement UE 2015/322 du Conseil du 2 mars 2015 relatif à la mise en œuvre du 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement

### 2. Contexte

La Mauritanie évolue peu en termes de développement humain et reste au 157<sup>e</sup> rang mondial sur 188 pays, (Indice de développement humain (IDH) du 2016 - 0,513). Le taux de chômage est estimé à 31% (Banque mondiale), avec toutefois un rôle important joué par l'économie informelle. L'indice de développement humain rapporté aux inégalités se dégrade. Si la Mauritanie gagne quelques places dans le classement de l'indice de développement liée au genre (GDI), cet indice (0,816) met la Mauritanie en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

Le principal objectif stratégique de l'Union européenne (UE) avec la Mauritanie pour la période 2014-2020 est la « contribution à la stabilité et à la prospérité du pays à travers le développement durable, notamment en renforçant ses institutions et en promouvant une croissance inclusive et soutenable ».

La croissance démographique mauritanienne tend vers le doublement de la population d'ici 2030 (FAOSTAT). Dans un contexte agro-climatique caractérisé par le phénomène de désertification, dégradation des terres et de l'environnement, et de la vulnérabilité du pays aux changements climatiques, la promotion de filières agricoles et pastorales résilientes aux effets du changement climatique est cruciale.

La déclaration de Nouakchott des ministres en charge de la jeunesse<sup>1</sup> du G5 Sahel résume le contexte sous-régional en ce qui concerne le secteur de la jeunesse dans l'espace sahélien, qui est caractérisé notamment par (i) le poids démographique de la jeunesse au sein des États du G5 Sahel et (ii) les défis auxquels la jeunesse est confrontée, à savoir l'insécurité, le chômage et l'abandon, l'exode et la migration.

En dépit de ses potentialités économiques relativement importantes au regard de sa population, la Mauritanie est un pays pauvre qui subit les effets conjugués d'un environnement particulièrement conflictuel. Le pays assiste à un affaiblissement des structures sociales traditionnelles devenues incapables de défier la modernité et obéit aux injonctions d'un État aux ressources limitées qui répond difficilement aux exigences d'une réelle décentralisation et d'une gestion acceptable de sa propre diversité culturelle.

La Stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs (SNJSL) 2015-2020 définit, dans le sillage de la première stratégie de promotion de la jeunesse mauritanienne<sup>2</sup>, cinq

<sup>1</sup> Déclaration de Nouakchott des ministres en charge de la jeunesse du G5 Sahel du 3 avril 2015.

<sup>2</sup> Bih Ould Abdel Kader, Communication sur la stratégie nationale de la jeunesse 2004-2010 présentée par le conseiller pour la jeunesse à l'occasion de « la journée mondiale de la population ».

orientations majeures soit : (i) le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) l'insertion sociale et économique des jeunes ; (iii) le renforcement de la participation citoyenne et du droit des jeunes et leur protection contre l'extrémisme violent et l'immigration irrégulière ; (iv) la promotion du sport comme un vecteur de santé publique et d'unité nationale ; (v) l'amélioration de la gouvernance du sport. Les deux stratégies (l'ancienne et l'actuelle) définissent les mêmes axes d'intervention et le même train institutionnel de mise en œuvre.

### 3. Résumé du programme d'action

#### Politique de coopération

Les propositions du programme d'action annuel (PAA) 2018 s'alignent à la stratégie de développement du pays, à l'Agenda 2030 et s'inscrivent dans les priorités stratégiques de l'Union européenne telles que définies dans le Consensus européen et confirmées dans le cadre de la revue à mi-parcours.

La dynamique de résilience recherchée dans le cadre du **premier secteur** de concentration du **11<sup>e</sup> FED** est de passer de l'urgence chronique à un renforcement durable du secteur rural, de la productivité agricole et de la capacité de faire face à des années difficiles. Une stratégie d'emploi intégrée, avec mise en place d'un nouveau groupe de coordination des partenaires techniques et financiers (PTFs) est recherchée et principalement portée par les projets du **Fonds fiduciaire d'urgence (FFU)**. En 2018 il est prévu de mettre en relation les jeunes formés dans le cadre des projets FFU avec les opportunités d'emploi des projets d'infrastructure en cours (Route de Rosso, adduction d'eau) et sur les infrastructures rurales productives et énergétiques (Développement des infrastructures rurales - RIMDIR - 1<sup>er</sup> secteur programme indicatif national (PIN), ainsi que de mettre en place une clause sociale dans les contrats de travaux publics. La promotion des énergies renouvelables sera prise en compte à travers le développement de centrales hybrides pour les réseaux électriques secondaires, ainsi que la mise en place de mini-réseaux villageois et/ou de plateformes solaires pour les communautés rurales isolées. Dans le cadre du Plan d'investissement européen (**PIE**), sont notamment envisagés l'identification de projets d'énergies renouvelables et le renforcement de leur attractivité pour les investisseurs privés, ainsi que l'intégration du solaire dans les divers travaux d'infrastructures/bâtiments. En accord avec la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) qui *envisage la réduction des inégalités et la promotion du genre, en particulier à travers l'autonomisation des femmes, et l'insertion des groupes à besoins spécifiques*, une adoption d'un plan d'action Genre est prévu pour début 2018 qui visera à placer ces questions au cœur de nos actions externes pour la période 2018-2020.

Comme suite à la revue à mi-parcours et la réduction de l'enveloppe du **deuxième secteur** de concentration (gouvernance) de 35 000 000 EUR, une partie du reliquat est affecté au soutien à la jeunesse et la prévention des conflits (4 400 000 EUR), notamment par l'amélioration des services adressés aux jeunes dans les zones exposées aux risques liés à l'extrémisme violent, notamment à travers l'appui au Ministère de la jeunesse et des sports dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de jeunesse, des sports et des loisirs; avec un soutien particulier aux initiatives novatrices des jeunes en lien avec le genre. Les actions portées par ce projet émanent d'associations et autorités locales réparties sur tout le territoire du pays et concernent des activités culturelles, genre, création d'emploi, avec les courants religieux modérés.

### Cohérence par rapport aux documents de programmation:

Le programme annuel 2018 répond aux objectifs visés par les deux premiers secteurs de concentration du programme indicatif national du 11<sup>e</sup> FED.

### Actions retenues:

*L'objectif principal* du programme **RIMFIL** est de promouvoir le développement de filières durables aux niveaux familial et communautaire. Il **visé spécifiquement** à i) transformer, consommer localement ou commercialiser des productions familiales et communautaires durables et ii) de promouvoir des techniques adaptées au changement climatique.

*L'objectif principal* du programme **SEMAH** est de contribuer à prévenir l'extrémisme violent, désamorcer les conflits communautaires et promouvoir l'interculturalité. Les *objectifs spécifiques* sont: i) appuyer l'amélioration et l'augmentation de l'offre de services adressée aux jeunes et ii) appuyer la mise en œuvre et le plaidoyer des organisations de la société civile opérant avec les jeunes dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme.

### Résultats escomptés:

Comme stipulé dans le cadre logique du PIN 11<sup>e</sup> FED, le projet **RIMFIL** vise à atteindre les *quatre résultats* suivants :

- les filières agro-sylvo-pastorales sont mieux structurées et les compétences organisationnelles et techniques des acteurs des filières sont améliorées ;
- les infrastructures et équipements de collecte, de transformation, de conditionnement et de promotion/vente de produits sont réhabilités et/ou créés ;
- l'accès aux services financiers des institutions de micro finance est amélioré pour les différents acteurs des filières ;
- les politiques publiques en faveur de la commercialisation des produits mauritaniens sont développés et le cadre juridique commercial est amélioré.

Quant au projet **SEMAH**, ses activités visent l'atteinte de **trois résultats** que sont:

- le renforcement institutionnel du Ministère de la jeunesse et des sports, de ses délégations régionales, ainsi que des communes et toutes autres institutions impliquées ;
- l'offre de service ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmenté et amélioré ;
- des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes sont soutenues.

Le projet **RIMFIL** contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD 1 (pauvreté); 2 (faim), 8 (croissance économique) et 12 (production durable).

Le projet **SEMAH**, quant à lui contribue principalement à atteindre progressivement les objectifs principaux des ODD 16 son sous-objectif 16.a qui sont respectivement (16) de « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes » et (16a) « appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les

niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement».

#### Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés:

La coordination sectorielle dans le secteur de la **sécurité alimentaire/agriculture durable** est quasiment inexistante actuellement. Le groupe thématique, présidé par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et co-présidé par l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) ne s'est pas réuni une seule fois en 2017. Dans le cadre de l'Alliance Sahel, la Banque mondiale s'est engagée à reprendre le lead du groupe thématique développement rural. L'opportunité d'avoir plusieurs programmes conséquents en phase de démarrage et visant les mêmes populations permet d'espérer une véritable synergie dans les démarches d'interventions. Les leçons tirées de la revue institutionnelle du secteur agricole et pastoral (RISAP) ont mis en évidence l'importance de sortir d'une logique d'urgence pour aller vers une approche de long terme.

D'autre part, dans le choix des filières, certaines filières sont traditionnellement gérées par les femmes et il est plus facile de développer leur rôle, comme le maraîchage et le petit élevage.

L'intérêt pour les filières est de stimuler les structurations professionnelles et interprofessionnelles en cours (faîtières et fédérations/unions de coopératives) qu'il faut accompagner afin d'engager un lobbying en faveur des productions nationales et des transformations locales visant des débouchés accessibles et durables pour le commerce mauritanien.

Dans le domaine de la **prévention des conflits et du dialogue interculturel**, il a été constaté l'importance d'avoir une certaine souplesse de mise en œuvre, notamment la possibilité d'adapter en cours de route les activités spécifiques, les indicateurs et la répartition du budget. Aussi, pour ce projet, seule une approche flexible, dans les limites des objectifs de l'action, permettra aux activités de répondre de façon efficace aux défis changeants d'une société multiculturelle en rapide évolution.

L'expérience du projet « prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10<sup>e</sup> FED a mis en évidence l'utilité de l'appropriation de la part des structures étatiques pour des actions sensibles, qui tiennent au cœur de l'UE et des autorités.

#### Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds:

Les espaces de dialogue et de concertation formels et réguliers créés par le gouvernement mauritanien sont quasi inexistantes en-dehors des phases de préparation des cadres stratégiques contre la pauvreté et des stratégies sectorielles pluriannuelles. L'engagement de la Banque mondiale de reprendre le lead du groupe **sectoriel développement rural** devrait, dans les mois à venir, améliorer les complémentarités et synergies.

Beaucoup d'investissements visant principalement la réduction du déficit alimentaire national (riz irrigué, blé, industries du lait,...) n'ont pas significativement contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Les programmes de la SANAD (Sécurité alimentaire et agriculture durable) ont pour vocation d'activer une réflexion sectorielle plus forte, qui doit permettre de mettre en relation les besoins de la base avec les stratégies nationales et les plans d'action concrets, entre autres par la mise en place d'une plateforme de dialogue sectoriel. Ce travail est en cours.

Dans le cadre de la présente action, et afin d'augmenter l'impact de notre intervention et de renforcer la coordination entre PTFs, l'option préférée est une délégation d'une partie des

fonds au FIDA (Fonds international de développement agricole) qui met déjà en œuvre, dans la même région, un programme de renforcement des filières agricoles et pastorales, le projet de développement de filières inclusives (PRODEFI), avec des méthodes de travail et des objectifs convergents avec ceux de l'UE et qui peut être complété à hauteur de 13 000 000 EUR. La délégation de fonds au FIDA se justifie aussi dans le cadre du partenariat stratégique qui existe depuis 2009 entre l'UE et le FIDA pour l'appui aux organisations professionnelles agricoles.

L'ancrage au Ministère de la jeunesse et des sports permet une bonne connaissance des activités dans le domaine de **l'appui à la jeunesse**. La coordination avec d'autres ministères, notamment le Ministère des affaires islamiques, le Ministère de la culture et de l'artisanat, le Ministère des affaires sociales, de l'enfant et de la femme sera aussi recherchée pour une bonne synergie des actions à destination des jeunes hommes et femmes.

Le fait que l'appui de l'Union européenne soit le plus important soutien externe au département, fait du projet une référence pour tous les intervenants dans le domaine. Cet état de fait facilite la prise de contacts et l'implication proactive. La Cellule d'appui à l'Ordonnateur national facilite de son côté la mutualisation des informations, l'articulation des interventions et le réseautage avec les autres projets financés par le Fonds européen de développement.

L'Union européenne, de plus, facilite les échanges avec les projets issus d'autres lignes de financement, telles que les lignes thématiques, le Fonds fiduciaire pour le Sahel et le bassin du lac Tchad et les autres instruments régionaux et sectoriels opérant en Mauritanie. En particulier, pour ce qui concerne le projet CORIM, qui vise également la prévention de la radicalisation et a une approche "recherche-action" : ce dernier va se concentrer sur les quartiers difficiles, dans un premier temps à Nouakchott; une extension est prévue ensuite dans quelques autres endroits spécifiques à Nouadhibou, Kiffa et Kaédi (les autres principales agglomérations du pays). Le projet CORIM prévoit par ailleurs de travailler avec les ex-salafistes tandis que le présent projet, le cas échéant, avec les courants modérés.

Elle peut faciliter aussi l'échange d'informations avec les agences des Etats membres qui ont une coopération en Mauritanie.

#### **4. Communication et visibilité**

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine. Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne et de la charte graphique établie spécifiquement pour la coopération Mauritanie-UE.

#### **5. Coût et financement**

PROJET	Contribution UE (en EUR)
Promotion du développement de filières agricoles et pastorales durables ( <b>RIMFIL</b> )	18 000 000
Prévention des conflits et promotion du dialogue interculturel ( <b>SEMAH</b> )	4 400 000
<b>TOTAL</b>	<b>22 400 000</b>

Le Comité est invité à donner son opinion sur le programme d'action annuel 2018 en faveur de la République islamique de Mauritanie.



# FR

Cette action est financée par l'Union européenne

## ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2018 en faveur de la République islamique de Mauritanie à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

### Document relatif à l'action pour « RIMFIL - Promotion du développement de filières agricoles et pastorales durables »

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	<b>« RIMFIL - Promotion du développement de filières agricoles et pastorales durables »</b> Numéro CRIS : MR/FED/040-257 financé par le Fonds européen de développement (FED)	
<b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>	<b>République islamique de Mauritanie</b> L'action aura une portée nationale mais priorisera les zones d'interventions du «Renforcement institutionnel en Mauritanie vers la résilience agricole et pastorale» (RIMRAP) et du «Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales» (RIMDIR) dont elle sera complémentaire (Assaba, Guidimakha, Hodh El Gharbi, Hodh El Chargui).	
<b>3. Document de programmation</b>	Programme indicatif national (PIN) entre la République islamique de Mauritanie et l'Union européenne pour la période 2014-2020	
<b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b>	1 <sup>er</sup> secteur de concentration – Sécurité alimentaire et agriculture durable (SANAD) 3 <sup>e</sup> objectif – filières durables	Aide publique au développement : <b>OUI</b> <sup>1</sup>
<b>5. Montants concernés</b>	Coût total estimé: <b>45 000 000 EUR</b> Montant total de la contribution du FED : <b>18 000 000 EUR</b> La présente action fait l'objet d'un cofinancement conjoint de la part du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour un montant de <b>27 000 000 EUR.</b>	
<b>6. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre</b>	Modalité de projet Gestion indirecte avec FIDA Gestion directe	

<sup>1</sup> L'Aide publique au développement «doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement».

<b>7. a) Code CAD</b>	43040 – Développement rural			
<b>b) Principal canal de distribution</b>	-			
<b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
<b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b>	S.O.			
<b>10. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	Objectif 1 ODD principal - (pauvreté) Objectif 2 ODD principal - (faim) Objectif 8 ODD secondaire – (travail décent) Objectif 12 ODD secondaire – (consommation et production responsable)			

#### RESUME

Le PIN du 11<sup>e</sup> FED en Mauritanie dédie 50% de son enveloppe indicative globale à la *sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable (SANAD)*. L'objectif général de ce premier secteur de concentration est de renforcer la résilience des populations rurales vulnérables, et en particulier des femmes, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie. L'approche pour ce secteur, dans un contexte politique et institutionnel incertain, est conçue comme un ensemble de mesures de renforcement des capacités dans les domaines concernés afin d'en améliorer la gouvernance et la gestion; il s'agit également, pour les populations rurales, souvent marginalisées, de favoriser l'accès durable aux ressources, de sécuriser des revenus, d'améliorer l'état de santé et les conditions de vie et de réduire la dépendance à l'aide face aux situations de crises extrêmes. L'objectif principal du programme ici proposé est de *renforcer la résilience* des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie. Il vise spécifiquement à

**structurer et promouvoir le développement de filières agricoles et pastorales durables et plus productives** aux niveaux familial et communautaire, notamment en faveur des populations vulnérables, en vue d'y créer des emplois stables générateurs de croissance.

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

La croissance démographique mauritanienne tend vers le doublement de la population d'ici 2030 (FAOSTAT)<sup>2</sup>. Les études externes réalisées sur des projets financés par l'Union européenne, notamment la Revue institutionnelle du secteur agro-pastoral (RISAP) en 2014 et l'étude d'identification des filières porteuses réalisée en 2016, ont souligné que l'ampleur de cette croissance tant rurale qu'urbaine rend inévitable le débat sur la place que doivent avoir les agricultures locales dans les stratégies de sécurité alimentaire.

Par ailleurs, l'exode rural se confirme. Dans un contexte d'évolution de la demande, la valorisation des productions vivrières nationales devient essentielle au même titre qu'une diversification des habitudes alimentaires liée à cette urbanisation. Cette valorisation doit passer par une relation renouée entre les paysans et les différents maillons du développement des filières et des différents segments plus ou moins organisés de la production, de la récolte, de la transformation et de la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux.

Dans un contexte agro-climatique caractérisé par le phénomène de désertification, dégradation des terres et de l'environnement, et de la vulnérabilité du pays aux changements climatiques, la promotion de filières agricoles et pastorales résilientes aux effets du changement climatique est cruciale. L'impact du changement climatique sur les filières mauritaniennes est important, notamment pour les productions dépendantes du climat: céréales pluviales et de décrue et élevage extensif, qui sont à la base du système de production de l'agriculture familiale.

Il existe une diversité de filières plus ou moins développées en Mauritanie. Les filières lait, viande (excédentaire), céréales et dattes constituent un ensemble qui réunit les mauritaniens dans le renforcement de leur identité. Les filières maraichères ayant des systèmes d'irrigation maîtrisés représentent un atout quant aux mesures visant à l'adaptation aux changements climatiques, les femmes y sont particulièrement actives. L'identification des vingt-deux filières réalisée à l'été 2016 souligne la priorité à investir dans les **cultures vivrières** (pluviales et oasiennes) et le **maraichage** pour le groupe des filières agricoles. Pour l'élevage, qui est prépondérant dans le pays, **le lait, la viande et leurs sous-produits** offrent différentes opportunités de développement, y compris des filières permettant d'accompagner des petits producteurs isolés ou peu soutenus (par exemple élevage caprin, volaille, viande séchée, cuirs et peaux). Enfin les **produits de cueillette d'origine forestière** s'avèrent accessibles aux populations vulnérables également, et en particulier aux femmes vulnérables.

#### 1.1.1 *Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE*

La Mauritanie compte pour le secteur rural plusieurs documents stratégiques<sup>3</sup> mais ceux-ci sont peu en synergie les uns avec les autres, manquent de plans d'investissement avec un niveau de priorisation suffisant, et ne reflètent pas toujours clairement les priorités stratégiques du secteur.

<sup>2</sup> FAOSTAT: Food and Agriculture Organization Corporate Statistical Database.

<sup>3</sup> La Stratégie du développement rural à horizon 2020, le programme national de développement de l'agriculture-PNDA (2015), le programme national de développement de l'élevage PNDE (2017), la stratégie nationale de protection sociale (2013), la stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA), le plan d'action intersectoriel de la nutrition-PAIN, le code agro-pastoral, le code forestier.

Ces documents s'inscrivaient dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, CSLP, (2001-2015), et s'inscrivent maintenant dans le nouveau cadre intitulé « Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030 » finalisé en mars 2017. L'Union européenne préconise que la SCAPP, au lieu d'intégrer systématiquement les anciennes stratégies, puisse reformuler tout ou partie des stratégies sectorielles pour les optimiser. C'est le cas pour le développement rural, très morcelé, peu synergique, peu coordonné au-delà du cœur de secteur (agriculture et élevage).

Jusqu'en août 2014, le secteur rural était mené par un unique ministère (ministère du développement rural – MDR) très faiblement doté en personnel, notamment qualifié, en capacités et ressources, et que les budgets successifs de l'Etat avaient assez largement ignoré. Le niveau d'investissement y a été très limité ces dernières années. Fin 2014, le MDR a été scindé, sans préavis, en deux ministères (ministère de l'agriculture - MA et ministère de l'élevage - ME), et en contradiction avec les recommandations de la revue institutionnelle du secteur (RISAP, avril 2014). Le premier programme du 11<sup>e</sup> FED (renforcement institutionnel en Mauritanie vers la résilience agricole et pastorale - RIMRAP), alors en cours de formulation, a été modifié pour s'adapter au mieux aux changements institutionnels.

Une mise en cohérence des différents aspects, stratégies et acteurs du secteur rural n'a jamais réellement été réalisée. Depuis la préparation du RIMRAP, dès 2014, des efforts de centralisation des informations et de partage des stratégies du secteur voient le jour, mais un travail important reste à faire sur les plans d'action stratégiques, les plans d'investissement, l'organisation rationnelle des ministères du secteur, la création de synergies interministérielles effectives. Il existe donc une grande dispersion des ressources, réduisant de fait la capacité d'absorption des appuis et limitant le développement efficace et durable d'un secteur pourtant prometteur<sup>4</sup>. Et de fait, la pauvreté demeure massivement un phénomène rural<sup>5</sup>.

Le PIN du 11<sup>e</sup> FED en Mauritanie, suite à la revue à mi-parcours, dédie de ce fait 49% de son enveloppe indicative globale à *la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à l'agriculture durable*. Son objectif général est de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie. Ce secteur de concentration est conçu comme un ensemble complémentaire de mesures de renforcement des capacités dans les domaines touchés afin d'améliorer la gouvernance, la gestion et l'accès durables aux ressources, y compris la restauration des terres et autres écosystèmes affectés, les revenus des populations rurales, la santé et les conditions de vie des populations vulnérables et pour réduire la dépendance à l'aide face aux situations de crises extrêmes. Il s'agit donc, en trois objectifs distincts de : i) renforcer les capacités de gouvernance des ressources de l'ensemble des acteurs du secteur<sup>6</sup> (RIMRAP), tout en ii) mettant en place des infrastructures et des équipements structurants (RIMDIR) en vue iii) d'appuyer la structuration de filières agro-sylvo-pastorales aux niveaux familial et communautaire (RIMFIL) qui pourront profiter aux plus vulnérables et en particulier les femmes et les jeunes.

---

<sup>4</sup> L'économie mauritanienne repose sur cinq secteurs principaux : la pêche, l'élevage, le secteur minier, l'agriculture et le pétrole. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant est estimé en 2014 à 1 036 USD (Enquête sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages - EPCVM). Les filières agro-sylvo-pastorales sont donc de la plus haute importance au niveau macro-économique.

<sup>5</sup> EPCVM de 2014.

<sup>6</sup> Le premier objectif du premier secteur (programme RIMRAP – renforcement institutionnel en Mauritanie vers la résilience agricole et pastorale) vise à renforcer le fonctionnement et les capacités à conduire le secteur des acteurs gouvernementaux du développement rural, ainsi qu'à donner aux quatre wilayas (régions) précitées les moyens d'analyser de manière concertée leurs besoins, de les faire inscrire ou refléter dans les politiques nationales, de mettre en œuvre des mécanismes locaux d'anticipation et de gestion des crises, et d'identifier les moyens de production et de commerce qu'il serait nécessaire de soutenir pour que les plus pauvres voient leurs conditions de vie s'améliorer.

La politique de l'Union européenne en Mauritanie s'inscrit à travers ce programme dans les quatre axes de la feuille de route du partenariat pour la résilience face aux crises au Sahel et en Afrique de l'ouest (Alliance globale pour l'initiative Résilience - AGIR) : l'agriculture durable, la gouvernance, l'accès aux produits alimentaires et la nutrition, ainsi que dans les axes de la stratégie de l'UE pour le développement et la sécurité dans le Sahel. Elle s'inscrit également dans les axes définis par le nouveau Consensus européen pour le développement -réponse de l'UE au programme de développement durable à l'horizon 2030- à travers les principes de développement humain et dignité (*People*), de gestion des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique (*Planet*), de croissance et emplois inclusifs et durables (*Prosperity*), et enfin de partenariat (*Partnership*). Les objectifs du programme viseront ainsi plus spécifiquement l'atteinte de quatre objectifs de développement durable (ODD) cités plus haut : pauvreté (ODD1), faim (ODD2), travail décent (ODD8), et consommation et production responsables (ODD12).

### ***1.1.2 Analyse des parties prenantes***

C'est donc tout le secteur rural et l'ensemble de ses acteurs qui nécessitent d'être renforcés. Si le RIMRAP vise surtout à l'amélioration des capacités de gestion, de dialogue, d'évaluation, le troisième objectif du premier secteur de concentration du PIN en objet de ce document d'action sera plus orienté vers :

- i) le renforcement matériel et infrastructurel des filières agro-sylvo-pastorales (collecte, transformation, conditionnement et vente des produits qui sont traditionnellement des activités féminines) ;
- ii) un accompagnement des acteurs clés de ces filières durables, y compris leur structuration (et en particulier le renforcement des organisations féminines), et leur sensibilisation à des pratiques durables de gestion des ressources naturelles ;
- iii) un renforcement de l'accès au crédit pour tous les acteurs des filières, et en particulier les femmes (des producteurs aux transformateurs en passant par les transporteurs, etc.) ;
- iv) un plaidoyer en faveur de l'écoulement des produits nationaux, de leur valorisation marketing et l'articulation avec des politiques publiques au bénéfice des filières agro-sylvo-pastorales.

Le développement des infrastructures stratégiques de collecte, de transformation et de vente de produits dépendent en Mauritanie de plusieurs ministères<sup>7</sup>; les plus directement concernés (agriculture, élevage, environnement, commerce) seront associés pour appuyer la mise en œuvre du programme, sous la coordination du ministre de l'économie et des finances (MEF), qui est également l'ordonnateur national (ON) du FED.

Les collectivités locales et les services publics déconcentrés dans leurs prérogatives respectives seront effectivement impliqués pour les investissements structurants et les accompagnements dans la mise en œuvre du programme proposé.

Les acteurs de la société civile (organisations socio-professionnelles – OSP, les organisations de base – OB, les organisations non-gouvernementales - ONG locales, les associations et groupements socio-économiques, etc.), et en particulier les associations de femme, seront parties prenantes intégralement de l'action. Ils bénéficieront directement de l'action, ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME) du pays et de la sous-région et autres tâcherons, fournisseurs de matériaux.

Ces groupes devront prendre une place importante dans la mise en œuvre des infrastructures programmées et seront renforcés dans le cadre du programme qui vise à appuyer le développement

---

<sup>7</sup> Agriculture, élevage, habitat, urbanisme et aménagement du territoire, environnement et développement durable, intérieur et décentralisation, commerce, commissariat à la sécurité alimentaire.

local. Il est à noter qu'un accent particulier est mis actuellement par la délégation pour que les jeunes formés dans le cadre des projets chantier-école (infrastructures 10<sup>e</sup> FED) et PECOBAT (Fonds fiduciaire) (majoritairement des femmes) soient mis en relation avec les entreprises de travaux pour y décrocher des emplois.

Les acteurs privés des filières, et en particulier les femmes-entrepreneurs, via des financements adaptés, seront également ciblés.

Les populations rurales vulnérables, en particulier les éleveurs traditionnels, et les petits agriculteurs, géographiquement marginaux, seront les bénéficiaires prioritaires de l'intervention. Ils seront appuyés directement dans trois des quatre composantes de l'action, à savoir : (i) structuration et renforcement des acteurs des filières agricoles et pastorales, (ii) mise à disposition d'infrastructures permettant l'accès aux marchés et la valorisation des produits mauritaniens et (iii) accès aux services financiers. Ces mêmes populations seront indirectement bénéficiaires de la quatrième composante du programme, à savoir le soutien aux politiques publiques en faveur de la commercialisation des produits mauritaniens et l'amélioration du cadre juridique commercial.

Pour ce qui est de cette dernière composante, une mise en cohérence sera également recherchée avec les développements escomptés en ce qui concerne le plan d'investissement extérieur (External Investment Plan – EIP) et les mesures accompagnent l'intégration régionale.

### ***1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes (les trois programmes du premier secteur du PIN combinés)***

Le secteur du développement rural souffre de plusieurs faiblesses structurelles mises en évidence dans le cadre de la RISAP.

La présente action s'attaquera prioritairement aux problèmes suivants:

1. un niveau technique globalement faible aussi bien pour le personnel des services techniques déconcentrés que pour les entreprises;
2. la déconnexion quasi systématique entre les politiques sectorielles nationales et les besoins réels des populations rurales; une absence de concertation, et de relations, entre les différents acteurs - publics et privés - du secteur;
3. un espace productif sous exploité et largement dépendant de la pluviométrie; rendu très fragile, et parfois déjà largement détérioré par des pratiques culturelles inadaptées, courant le risque d'accentuation de la désertification, et n'offrant pas de solutions adéquates face au changement climatique;
4. des niveaux de pauvreté, de vulnérabilité, d'insécurité alimentaire et nutritionnelle très élevés;
5. des infrastructures de collecte, de conditionnement, de transformation et de vente finale, souvent absentes ou peu performantes, induisant de fortes pertes post récolte ainsi que des invendus importants;
6. des prix très peu rémunérateurs n'encourageant pas l'emploi rural et la transformation en vue d'une amélioration de la chaîne de valeur (économique, inclusive, sociale et environnementale);
7. une politique tarifaire en défaveur des productions maraichères et vivrières nationales, bien souvent peu ou pas promues ni valorisées.

**Le RIMFIL doit apporter des solutions aux niveaux provincial et national pour les difficultés énumérées ci-dessus.**

Les trois programmes du 1<sup>er</sup> secteur de concentration doivent se renforcer mutuellement et entrer au maximum en synergie lors des prochaines années.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F) <sup>8</sup>	Mesures d'atténuation
Manque d'appropriation	M	Les activités de structuration, de formation et de planification mises en œuvre sous le RIMRAP, et qui seront poursuivies par le présent programme, visent à inclure et responsabiliser les autorités/partenaires pertinents, en particulier au niveau local, directement concerné par les infrastructures de commercialisation.
Durabilité des ouvrages/Infrastructures inadaptées	F	Risque réel, clairement identifié comme tel pour l'ensemble du premier secteur du FED. La priorisation (identification/opportunités, études technico-économiques) permettra de déterminer la pertinence de construction/réhabilitation de telle ou telle infrastructure. L'action attachera une importance particulière à la gestion/fonctionnement des ouvrages/infrastructures, à l'opportunité socio-économique dans le contexte local, et à la résistance face au climat (tant de l'infrastructure que des utilisateurs, puisque cela a un effet sur leur capacité de gestion par la suite).
Compétition entre les ministères techniques	E	Les activités du RIMRAP, premier volet du programme entamé en 2015, ont déjà contribué à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions étatiques et paraétatiques pertinentes, et développé des outils de connaissance, d'analyse et de partage des informations liés à l'agro-pastoralisme et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La mise en place de la plateforme sectorielle, qui a pris du retard, devra également contribuer à la bonne coopération entre les entités.
Episode climatique grave (sécheresse, hivernage trop humide, etc.), accentuation de la désertification: ces facteurs liés au changement climatique et aux mauvaises conditions d'exploitation des ressources naturelles peuvent réduire les ressources	M-E	Les actions de planification entamée sous le RIMRAP doivent permettre d'anticiper une partie des problèmes possibles. Le dialogue sous les auspices de la plateforme sectorielle doit progressivement mener à une meilleure anticipation des crises et donc à une réponse adaptée (principalement adaptation) et dans les temps.
Perturbation des prix liés aux importations non contrôlées	M-E	Le dialogue sous la plateforme sectorielle doit mener à une meilleure anticipation des politiques publiques commerciales.
Multiplication des acteurs,	E	Les investissements dans le secteur rural peuvent croître de

<sup>8</sup> Niveau de risque : E=élevé, M=médium, F=faible.

redondance menaçant la capacité d'absorption des acteurs locaux		manière forte. Les efforts du RIMRAP et de la présente action visant à la mise en place d'approches sectorielles doivent permettre d'éviter des incohérences. Le dialogue s'intensifie dès maintenant avec le gouvernement afin de clarifier les projets. L'action visera également à inventorier l'existant et le prévisible afin de définir les besoins et les redondances et de pouvoir soutenir le gouvernement pour orienter ses partenaires techniques et financiers (PTFs).
<b>Hypothèses</b>		
La principale hypothèse tient au maintien de la stabilité politique et sociale du pays dans un contexte pré-électoral. La politique de décentralisation/déconcentration de l'état se poursuit. Le RIMRAP et le RIMDIR doivent également pouvoir avancer au rythme et à la qualité prévues afin d'alimenter le présent programme.		

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

#### 3.1 Enseignements tirés

La coordination sectorielle (SANAD) est quasiment inexistante actuellement. Le groupe thématique, présidé par la FAO<sup>9</sup> et co-présidé par l'agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) ne s'est pas réuni une seule fois en 2017. Dans le cadre de l'Alliance Sahel, la Banque mondiale s'est engagée à reprendre le lead du groupe thématique développement rural. L'opportunité d'avoir plusieurs programmes conséquents en phase de démarrage et visant les mêmes populations (projet de développement de filières inclusives – PRODEFI, projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel - PRAPS, programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel - P2RS, projet d'appui régional à l'initiative pour l'irrigation du Sahel - PARIIS, RIMRAP et RIMDIR....) permet d'espérer une véritable synergie dans les démarches d'interventions.

Les leçons tirées de la RISAP ont mis en évidence l'importance de sortir d'une logique d'urgence pour aller vers une approche de long terme.

Les leçons apprises dans le cadre du RIMRAP, avec un montage de quatre consortia d'ONGs, deux agences des Etats membres, une subvention gérée par l'ON et une assistance technique de coordination (soit sept contrats), nous ont orientés vers un montage plus simple, avec une assistance technique de coordination et une délégation de fonds au FIDA.

Le ProLPRAF<sup>10</sup> (*précédent financement FIDA des filières*) a mis en évidence l'importance d'avoir un effort prolongé pour pouvoir renforcer et consolider de façon durable les capacités institutionnelles et organisationnelles des différents groupes de travail filière; raison pour laquelle nous avons choisi une intervention de 60 mois.

Plutôt que de constituer en amont des groupes de travail filières, le ProLPRAF a aussi mis en évidence qu'il est préférable de travailler sur des partenariats concrets, de construire avec les acteurs en présence progressivement des espaces de concertation avant d'éventuellement les formaliser.

D'autre part, dans le choix des filières, certaines filières sont traditionnellement gérées par les femmes et il est plus facile de développer leur rôle, comme le maraîchage et le petit élevage.

L'intérêt pour les filières est de stimuler les structurations professionnelles et interprofessionnelles en cours (faîtières et fédérations/unions de coopératives) qu'il faut accompagner afin d'engager un

<sup>9</sup> FAO = Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (En anglais : «Food and Agriculture Organisation»).

<sup>10</sup> Programme de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières.

lobbying en faveur des productions nationales et des transformations locales visant des débouchés accessibles et durables pour le commerce mauritanien. C'est l'approche préconisée par le «Projet de développement de filières inclusives - PRODEFI» (*nouveau programme de financement FIDA des filières*) que nous proposons de renforcer et compléter.

En Mauritanie, on note une absence de stratégie pour l'ensemble des filières. Une bonne gouvernance des filières suppose une réflexion sur le cadre légal et son application pour les activités commerciales (droits de producteurs, des commerçants et des consommateurs), d'où l'importance de la composante 4.

### **3.2 Complémentarité et synergie**

Les espaces de dialogue et de concertation formels et réguliers créés par le gouvernement mauritanien sont quasi inexistantes en dehors des phases de préparation des cadres stratégiques contre la pauvreté et des stratégies sectorielles pluriannuelles. L'engagement de la Banque mondiale de reprendre le lead du groupe sectoriel développement rural devrait, dans les mois à venir, améliorer les complémentarités et synergies.

Beaucoup d'investissements visant principalement la réduction du déficit alimentaire national (riz irrigué, blé, industries du lait, ...) n'ont pas significativement contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Les programmes de la SANAD ont pour vocation d'activer une réflexion sectorielle plus forte, qui doit permettre de mettre en relation les besoins de la base avec les stratégies nationales et les plans d'action concrets, entre autres par la mise en place d'une plateforme de dialogue sectoriel. Ce travail est en cours.

Dans le cadre de la présente action, et afin d'augmenter l'impact de notre intervention et de renforcer la coordination entre PTFs, l'option préférée est une délégation d'une partie des fonds au FIDA qui met déjà en œuvre, dans la même région, un programme de renforcement des filières agricoles et pastorales, le PRODEFI, avec des méthodes de travail et des objectifs convergents avec ceux de l'UE et qui peut être complété à hauteur de 13 000 000 EUR. La délégation de fonds au FIDA se justifie aussi dans le cadre du partenariat stratégique qui existe depuis 2009 entre l'UE et le FIDA pour l'appui aux organisations professionnelles agricoles.

### **3.3 Questions transversales**

Les questions environnementales seront transversales pendant toute la durée de l'action. En effet, une infrastructure/un service, même de petite taille, est/sera impacté(e) par, et/ou aura un impact potentiel plus ou moins important sur son environnement. Afin de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et locales, une attention particulière, sur la base d'une analyse préalable, sera apportée afin que chaque infrastructure/équipement réalisé génère un impact environnemental neutre ou positif.

Le développement rural en particulier nécessite l'adoption des pratiques de gestion durable des terres et d'autres écosystèmes, y compris pour le développement des chaînes de valeur durables et vertes, qui améliorent la résilience face au changement climatique, risques environnementaux et insécurité alimentaire. En outre, la question des droits de propriété et d'accès aux ressources, ainsi que de restauration des terres et écosystèmes dégradés, devront faire partie intégrante de l'action.

Il est attendu que la réalisation/réhabilitation de petites infrastructures liées à la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux contribueront à améliorer les revenus des populations tout en ayant un impact le plus faible possible sur le changement climatique (taille modérée des centres de transformation des produits). Une attention particulière sera portée sur le type d'énergie utilisée, en lien avec les interventions du RIMDIR.

L'action visera les centres de collecte et de commerces ruraux des zones pluviales, des oasis et celles concernant l'élevage pastoral où se concentrent les populations des régions qui seront

bénéficiaires. Par ailleurs, une approche basée sur la définition participative des besoins des populations locales, doit permettre de soutenir les groupes les plus démunis (anciens esclaves, populations analphabètes, femmes, jeunes sans emplois, souvent sans formation, producteurs vulnérables) et contribuer à faire valoir leurs droits, y compris leurs droits économiques par la mise à disposition d'emplois permettant de développer des activités génératrices de revenus.

Des programmes récents dans les régions concernées (UE, coopération mauritano-allemande, programmes sur financement FIDA, et ONG), dont pourront s'inspirer les actions du programme, ont démontré de nombreux impacts positifs confirmés sur les conditions de vie, les opportunités d'emplois et l'amélioration des revenus des femmes et des jeunes (cueillette et valorisation des produits forestiers non ligneux, transformation des céréales, activités maraichères mobilisant de nombreuses femmes...).

## **4 DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **4.1 Objectifs/résultats et options**

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD, en particulier les ODD 1 (pauvreté) ; 2 (faim) et 10 (droits) mais il devrait également contribuer à l'amélioration des ODDs 8 (croissance économique) et 12 (production durable). Cela n'implique pas d'engagement de la part du partenaire qui bénéficie de ce programme.

*L'objectif principal* de ce programme est promouvoir le développement de filières durables aux niveaux familial et communautaire.

Ce programme *visé spécifiquement* à (OS1) des productions familiales et communautaires durables sont transformées, consommées localement ou commercialisées et à (OS2) des techniques adaptées au changement climatique encouragées. Ces deux objectifs spécifiques sont en ligne avec le cadre logique du PIN 11<sup>e</sup> FED.

Les résultats/produits attendus de la présente action sont les suivants :

- R1: Les filières agro-sylvo-pastorales sont mieux structurées et les compétences organisationnelles et techniques des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales sont améliorées.
- R2: Les infrastructures et équipements de collecte, de transformation, de conditionnement et de promotion/vente de produits agro-sylvo-pastoraux sont réhabilités et/ou créés.
- R3: L'accès aux services financiers des institutions de micro finances (IMF) reconnues et banques est amélioré pour les différents acteurs des filières agro-sylvo-pastorales.
- R4: Les politiques publiques en faveur de la commercialisation des produits mauritaniens sont développés et le cadre juridique commercial est amélioré.

Ils sont développés dans les quatre composantes :

**COMPOSANTE 1 : *Accompagnement des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales tant en termes de structuration que d'acquisitions de compétences organisationnelles ou techniques avec un accent particulier sur les organisations féminines*** (appui conseil, vulgarisation en lien avec la recherche action, amélioration des processus de transformation ou de conditionnement, promotion des produits, labellisation et inscriptions géographiques, diffusion et conquête de nouveaux marchés, foires promotionnelles, gestion durable des ressources naturelles, etc.). L'adoption de techniques de production/transformation/valorisation résilientes au changement climatique sera centrale dans le cadre de l'action avec la promotion de techniques de production adaptées

(fertilisation organique, variétés résistantes, valorisation des déchets organiques de production, mise en place de fermes-pilotes de démonstration, etc..), l'utilisation des énergies renouvelables pour la transformation/conservation, etc...

Les cinq filières ciblées prioritairement par l'action sont :

- les produits forestiers non-ligneux (PFNL) dont dépendent beaucoup de ruraux pauvres et beaucoup de femmes n'ayant à leur disposition que l'exploitation des ressources naturelles existantes. D'autre part, ces filières offrent l'avantage de préserver le couvert forestier des zones sahéliennes. Deux produits porteurs ont déjà été identifiés, et peuvent être développés dans une approche pro-pauvres: la gomme arabique et les fruits du baobab (pain de singe);
- le maraîchage basé sur les innovations qui seront proposées par le volet recherche du RIMRAP (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - GIZ) dans des bassins de production particulièrement actifs autour des lacs et mares (voire le long de cours d'eau). L'enjeu étant d'élargir la période de production et aussi d'améliorer la compétitivité des produits mauritaniens face aux importations (actuellement essentiellement marocaines). Le maraîchage étant une activité essentiellement féminine;
- l'aviculture pour la production de poulets de chair basé sur le modèle du poulailler semi-intensif qui permet de produire dans des conditions de températures très élevées et de manière rentable avec une mise à l'échelle d'initiatives 4P<sup>11</sup> sur l'abattage, le découpage et la congélation adaptés au contexte mauritanien ;
- le lait de chèvre, par la promotion de petits élevages caprins gérés par les femmes. Cela apporte une ressource complémentaire aux mini-laiteries existantes collectant essentiellement le lait de vache ;
- la pêche continentale sera testée également dans le Gorgol, lac de Foug Gleita en raison de niveaux importants et constants de la demande en poissons d'eau douce dans la zone, du potentiel de professionnalisation des acteurs et des qualités nutritionnelles des produits de la pêche.

Les filières d'intervention pourront être étendues sur la base d'opportunités identifiées par le secteur privé (dans le cadre de 4P) et d'études réalisées au préalable. Le ciblage des filières tiendra compte des conditions agro-écologiques spécifiques en Mauritanie et à la représentativité des femmes en leur sein; cela sera articulé avec les programmes mis en œuvre par l'État et les autres bailleurs de fonds.

Le contrat d'assistance technique prévoira suffisamment d'hommes-jours d'expertise spécifique pour explorer les opportunités qui verraient le jour pendant la période d'exécution du programme.

Une mise en cohérence sera également assurée avec les autres activités relatives aux filières agricoles et pastorales, notamment le projet financé dans la cadre du renforcement de la compétitivité en Afrique de l'ouest sur financement du programme indicatif régional (PIR), le WACOM (West Africa Competitiveness) et les autres projets concernant ces mêmes filières.

**COMPOSANTE 2 : Réhabilitation et/ou création d'infrastructures et d'équipements de collecte, de transformation, de conditionnement et de promotion/vente de produits agro-sylvo-pastoraux.** Ces réalisations répondront à des besoins exprimés par les communautés, les autorités locales, les organisations paysannes et/ou professionnelles lors des phases d'ingénierie sociale du RIMRAP et du PRODEFI. Leur mise en œuvre pourra avoir un effet positif direct ou indirect sur les filières

---

<sup>11</sup> Public Private Partnerships for Producers.

porteuses et leurs chaînes de valeur (magasins de regroupement, unités de transformation ou de conditionnements des produits, points de ventes sur les marchés, etc.). Ces lieux de service<sup>12</sup> seront connectés aux unités de production d'énergie renouvelable et autres plateformes multifonctionnelles qui auront été mises en place dans le cadre du volet énergie du RIMDIR. Une forte complémentarité sera donc recherchée par la composante «infrastructures productives» du RIMDIR qui sera mise en œuvre par ENABEL<sup>13</sup> (ex-coopération technique belge - CTB), grâce à une programmation coordonnée de ces investissements.

**COMPOSANTE 3 : Appui à l'accès aux services financiers des institutions de micro finances (IMF reconnues et banques) pour les différents acteurs des filières agro-sylvo-pastorales** (mécanisme de crédit à des taux préférentiels et à des facilités de paiement pour des groupes solidaires, accompagnement par le RIMFIL de groupes cibles d'acteurs candidats au crédit, conception et facilitation de prêts garantis sur stocks gérés par des professionnels, etc.).

L'action facilitera le rattachement de groupes de producteurs à des caisses rurales s'ils ne sont pas déjà bancarisés. L'objectif est ainsi de garantir la sécurisation des fonds, formaliser les groupes en leur donnant une identité et un historique bancaires, et de fluidifier les opérations commerciales au sein des filières. Ceci est considéré comme un préalable nécessaire à la contractualisation et renforcera les liens de confiance entre les acteurs, pouvant ouvrir l'accès au financement bancaire et au financement filière. Dans la même logique, l'action mettra en place des 4P dont la spécificité sera le partage de capital ou le co-investissement entre promoteurs privés et producteurs dans un groupement d'intérêt économique (GIE) ou une société anonyme. L'assistance technique de l'action accompagnera l'identification et le montage des dossiers de faisabilité et de financement avec une conditionnalité «verte» d'accès à ces financements.

**COMPOSANTE 4 : Soutien aux politiques publiques en faveur de la commercialisation des produits mauritaniens et amélioration du cadre juridique commercial** avec un développement d'un *plaidoyer* par les organisations professionnelles des différentes grandes filières (céréales & légumineuses pluviales ou oasiennes, productions maraichères, bétail-viande-volaille, laits et dérivés, produits forestiers de cueillette non ligneux). Egalement, la mise en cohérence sera assurée avec le soutien apporté notamment par l'UE au ministère du commerce, dans le cadre de l'appui à l'intégration régionale (accord d'association avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; accords de partenariat économique - APE).

## **4.2 Logique d'intervention**

Le RIMFIL est le troisième programme d'une série de programmes complémentaires sur le premier secteur de concentration. Il doit capitaliser et permettre l'aboutissement du travail réalisé dans le cadre du RIMRAP et du RIMDIR par le renforcement de filières agricoles et pastorales.

La logique d'intervention du RIMFIL s'articule en deux différentes conventions de délégation (type PAGODA) complémentaires et correspondant à trois des quatre composantes du programme (cf. ci-dessus).

Les deux conventions de délégation, prévues avec le FIDA, concerneront :

- (i) d'une part en co-financement du programme PRODEFI pour les composantes 1 et 2 ;
- (ii) d'autre en co-financement d'un nouveau programme, provisoirement appelé PROGRES pour la composante 3.

---

<sup>12</sup> Qui auront aussi pour vocation d'informer et de diffuser les bonnes pratiques.

<sup>13</sup> ENABEL : Agence de développement du gouvernement fédéral belge.

La quatrième composante sera mise en œuvre par une assistance technique qui coordonnera l'ensemble de l'action, effectuera les tâches d'appui institutionnel et de renforcement des capacités et explorera le potentiel d'actions «bancables» dans le cadre de l'EIP en prenant en compte les trois dimensions de chaque filière : économique, sociale et environnementale.

Dans le cadre de ses interventions en Mauritanie, le FIDA travaille actuellement sur des programmes de promotion de filières durables par un appui technique aux producteurs, et par la mise en place de contrats entre acteurs des filières de type «4P: Partenariats public-privés producteurs». Ceci sur la base de diagnostics territoriaux visant à identifier pour chaque filière les bassins de production et bassins de consommation, afin de planifier des actions de renforcement adaptées sur la base du potentiel et de la demande locale. De même, le FIDA travaille sur le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles dans un objectif de gestion durable des ressources. Ces programmes complémentaires couvrent l'ensemble de la zone actuellement ciblée par le RIMRAP et le RIMDIR, et le FIDA est encore à la recherche de compléments de financements que le RIMFIL permettrait de couvrir. Enfin, la coordination du secteur rural en termes de groupes sectoriels étant actuellement inexistante, un rapprochement des initiatives importantes de l'UE et le FIDA vers un objectif commun permettrait de redynamiser cette coordination et leur impact.

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **60 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés ; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

S.O.

### **5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet**

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives affectant les pays de mise en œuvre concernés.

**L'option préférée** est une délégation de fonds (PAGODA) au FIDA qui met en œuvre le programme PRODEFI, dans la même zone d'intervention, et avec un objectif de renforcement des filières agricoles et pastorales.

#### 5.4.1. Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistance technique	Services	1	Q4 2018 (Q1 2019)
Etudes préalables (affiner indicateurs cadre logique + baselines)	Services	1 ou 2	Q4 2018 (Q1 2019)

#### 5.4.2 Gestion indirecte avec une organisation internationale

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA). Cette mise en œuvre implique 72,2% du budget de la présente action<sup>14</sup> et la totalité des composantes suivantes :

- COMPOSANTE 1 : Accompagnement des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales tant en termes de structuration que d'acquisitions de compétences organisationnelles ou techniques avec un accent particulier sur les organisations féminines ;
- COMPOSANTE 2 : Réhabilitation et/ou création d'infrastructures et d'équipements de collecte, de transformation, de conditionnement et de promotion/vente de produits agro-sylvo-pastoraux ;
- COMPOSANTE 3 : Appui à l'accès aux services financiers des institutions de micro finances (IMF reconnues et banques) pour les différents acteurs des filières agro-sylvo-pastorales.

Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'organisation met déjà en œuvre un programme de renforcement des filières agricoles et pastorales dans la même zone d'intervention, le PRODEFI. Les composantes 1 et 2 complètent parfaitement l'action en cours dans la même zone d'intervention. Les composantes 1 et 2 seront donc déléguées au FIDA dans le cadre du PRODEFI.

La composante 3, d'accès au crédit, sera également déléguée au FIDA qui formule actuellement le projet PROGRES qui est le successeur du projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro (PASKII) (financement FIDA). La délégation de l'UE participera à la formulation du projet PROGRES afin de s'assurer que la composante 3 soit valorisée dans le cadre du projet PROGRES. Cela devrait permettre d'augmenter l'impact de notre action.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaires suivantes : gestion et la mise en œuvre des contrats conclus (paiements, acceptation ou rejet des livrables, exécuter les contrats, effectuer des vérifications et contrôles, recouvrer les fonds indûment versés), ainsi que le lancement d'appels d'offres et d'appels à propositions, incluant les procédures d'attribution précédant la conclusion de tels contrats, y compris les décisions d'attribution et de rejet.

<sup>14</sup> 13 000 000 EUR de la contribution UE de l'action seront délégués au FIDA (8 000 000 EUR sur le PRODEFI et 5 000 000 EUR sur le projet PROGRES dans le cadre duquel l'UE participera à la formulation de la totalité de l'action.

En cas d'échec des négociations avec l'entité en charge susmentionnée, la partie déléguée de la présente action pourrait être mise en œuvre en gestion indirecte avec ENABEL (ex-CTB). La mise en œuvre par cette entité de remplacement se justifie par le fait qu'ENABEL mettra en œuvre la plus grande partie du RIMDIR, programme complémentaire au RIMFIL, et aura alors apporté une contribution importante à la mise en place des infrastructures rurales productives, et une bonne connaissance des enjeux liés au renforcement institutionnel en Mauritanie.

L'organisation internationale en charge et l'organisation internationale de remplacement font actuellement l'objet d'une évaluation ex ante. L'ordonnateur compétent de la Commission considère que, sous réserve de la conformité à l'évaluation ex ante sur la base du règlement (UE, Euratom) n° 1605/2002 et d'une coopération de qualité établie de longue date avec elle(s), les organisations internationales peuvent être investies de tâches d'exécution budgétaire en gestion indirecte.

### **5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

## 5.6 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers (en EUR)</b>
<b>5.4.1 Gestion indirecte avec le FIDA</b>	<b>13 000 000</b>	<b>27 000 000*</b>
<i>Composante 1 : « Accompagnement des acteurs des filières dans leurs structuration et leurs acquisition de compétences techniques »</i>	3 000 000	0
<i>Composante 2 : « Réhabilitation ou mise en place d'infrastructures et d'équipements de collecte, transformation, conditionnement et promotion de vente de produits agro-sylvo-pastoraux »</i>	5 000 000	0
<i>Composante 3 : « Appui aux mécanismes d'accès aux services financiers ruraux pour les acteurs des filières »</i>	5 000 000	0
<b>5.4.2 Gestion directe</b>	<b>4 150 000</b>	
<i>Composante 4 : « Soutien des politiques publiques commerciales en faveur des produits agro-sylvo-pastoraux mauritaniens » via une Assistance technique</i>	4 000 000	**
Etudes et évaluations techniques	150 000	0
<b>5.9 Évaluation, 5.10 Audit</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>
<b>5.11 Communication et visibilité</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>
Provision pour imprévus	400 000	0
<b>Totaux</b>	<b>18 000 000</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Y compris une provision pour vérification comptable externe des dépenses sous devis-programmes

\* Programme PRODEFI du FIDA

\*\* une contribution du FIDA est envisagée à partir de 2019 (programmation PROGRES)

## 5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le pouvoir adjudicateur est l'ordonnateur national du FED. Les maîtres d'œuvres à priori sont le ministère de l'agriculture et le ministère de l'élevage. Les maîtres d'œuvres délégués prévus à priori sont les suivants (à confirmer ultérieurement avec les autorités mauritaniennes): la Direction des

politiques, des statistiques, du suivi - évaluation et de la coopération (DPSCSE-MA), la Direction des politiques, de la coopération, du suivi et de l'évaluation (DPCSE-ME).

Les détails du montage institutionnel et opérationnel seront affinés avec les autorités mauritaniennes et les partenaires, dans la phase initiale de mise en œuvre du programme.

*Au niveau national*, le **comité de pilotage (CP)** se réunira une fois par an. Il sera composé d'un représentant des ministères impliqués dans le programme, d'un représentant de la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED, un représentant de l'Union européenne, un représentant du groupe sectoriel pour le développement rural et la sécurité alimentaire, un représentant du FIDA, et tout autre membre qu'il sera jugé nécessaire. Le comité sera en principe fusionné avec le comité de pilotage du RIMRAP, du RIMDIR et du PRODEFI.

Le **comité de suivi opérationnel (CSO)** du RIMFIL sera en principe fusionné avec celui du RIMRAP/RIMDIR dès son démarrage. Cela permettra d'avoir une réelle approche programmatique (cohérence et complémentarité) sur le premier secteur de concentration du 11<sup>e</sup> FED<sup>15</sup> et d'y impliquer un autre partenaire important du renforcement des filières agricoles et pastorales, à savoir le FIDA.

*Au niveau des régions concernées par le programme*, les équipes du RIMFIL/PRODEFI travailleront à assurer le bon fonctionnement des cadres de concertation de façon à obtenir la bonne finalisation des étapes de sélection et de validation des interventions qui auront été priorisées par le niveau local (avec une validation par le cadre de concertation communal ou le comité régional de développement - CRD). *Au niveau communal*, les demandes devront être passées par les mécanismes de gestion des communes.

Une assistance technique sera mobilisée en gestion directe sous la forme d'un contrat de services pour la coordination d'ensemble ainsi que pour la composante 4 : *«Soutien des politiques publiques commerciales en faveur des produits agro-sylvo-pastoraux mauritaniens»*.

Elle sera en charge de la coordination du RIMFIL et de l'ensemble des partenaires, et en particulier du FIDA dont elle en renforcera le dispositif de coordination et de gestion, le ministère de l'agriculture, et le ministère de l'élevage, et ce en lien et appui technique permanent avec la délégation de l'UE en Mauritanie. Elle sera garante de la continuité du travail de renforcement institutionnel initié au cours des programmes précédents (RIMRAP, RIMDIR) mis en œuvre dans le cadre de la SANAD (1<sup>er</sup> secteur de concentration du PIN 11<sup>e</sup> FED en Mauritanie), et de la capitalisation sur l'ensemble du processus institutionnel enclenché au cours de ces programmes : appui à la coordination du secteur rural, communication institutionnelle, et appui aux réformes sectorielles.

Spécifiquement à l'appui aux filières agro-sylvo-pastorales, cette assistance technique en immersion au sein des ministères jouera un rôle crucial d'appui en ce qui concerne les politiques publiques (notamment concernant la réglementation, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, la protection douanière), et au renforcement des interprofessions des filières porteuses. Ceci dans la continuité de la plateforme de dialogue sectorielle initiée et pérennisée dans le cadre du RIMRAP, et dont le rôle est de proposer un espace d'analyse et de dialogue sectoriel à destination des décideurs. Cette assistance technique sera également en charge du volet communication du programme, en lien étroit avec cette même plateforme.

L'assistance technique aura également la charge de faciliter (étude faisabilité, techniques, économiques) la préparation d'activités pouvant bénéficier du plan d'investissement extérieur, en

---

<sup>15</sup> Un addendum à l'arrêté actuel du RIMRAP sera suffisant; pas de nouvel arrêté à prévoir.

conformité avec les conclusions du comité de pilotage pour le plan d'action annuel 2018 de la Mauritanie.

## **5.8 Suivi des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des différents acteurs de mise en œuvre. À cette fin, chaque partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux.

Une étude de base sera conduite au démarrage de l'action pour définir les baselines et affiner le cadre logique. Elle sera contractée sous la responsabilité du partenaire de la délégation de l'UE. Une étude finale, permettant de mesurer les progrès sera réalisée en fin de mise en œuvre.

Les outils de suivi/évaluation du RIMFIL feront l'objet d'une coordination dans le cadre de l'approche programmatique mise en place par le comité de suivi opérationnel. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport de chaque partenaire sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.9 Évaluation**

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandé(s) par la Commission. Une évaluation ex-post à l'an+2 après la phase d'implémentation sera réalisée afin de pouvoir mesurer le potentiel de durabilité de l'action<sup>16</sup>.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre ou d'une procédure négociée concurrentielle en an+2 et an+4 de mise en œuvre du programme.

---

<sup>16</sup> Cette évaluation pourrait être financée sur les ressources du programme d'appui à la mise en œuvre du 11<sup>e</sup> FED (PAMO 11) ou 12<sup>e</sup> FED.

## **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

A titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'audit au titre d'un contrat-cadre dans le cadre du plan annuel d'audit de la délégation.

## **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus. Il est prévu deux marchés: un marché de services et un marché de fournitures dont le timing sera déterminé par le comité de pilotage.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne et de la charte graphique établie spécifiquement pour la coopération Mauritanie-UE.

Les mesures de communication et de visibilité sont mises en œuvre par l'intermédiaire de marchés (comme prévu à la section 5.4.1.3). A titre indicatif, la communication et la visibilité seront mis en œuvre via deux contrats de services avec un lancement de procédure estimé au 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

## **6 CONDITIONS PREALABLES**

S.O.

## APPENDIX 1 – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE<sup>17</sup>

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
NB: les <i>éléments en rouge italique</i> sont repris du cadre logique du PIN 11 <sup>e</sup> FED. Les éléments en noir sont ajoutés pour compléter la qualité de la mesure de ce programme						
Objectif global: impact	<i>Promouvoir le développement de filières durables aux niveaux familial et communautaire*</i>	1. nombre emplois ruraux dans les filières cibles (zone et ampleur) désagrégé par sexe  2. nombre d'organisations professionnelles <sup>18</sup> en installation et développement	1. A définir pendant la phase initiale 2. A définir	1. A définir pendant la phase initiale 2. A définir	Rapports de suivi de mise en œuvre de la SCAPP  Données de l'Office National des Statistiques  Enquêtes annuelles du Ministère du Commerce et des banques de la place  Rapports annuels HEA  Enquêtes du programme	

<sup>17</sup> «\*» pour les indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et «\*\*» pour les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

<sup>18</sup> Production, transformation, transport, commercialisation de produits agro-sylvo-pastoraux.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
NB: les <i>éléments en rouge italique</i> sont repris du cadre logique du PIN 11° FED. Les éléments en noir sont ajoutés pour compléter la qualité de la mesure de ce programme						
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<i>OS 1: Des productions familiales et communautaires durables sont transformées, consommées localement ou commercialisées*</i>  <i>OS 2: Des techniques adaptées au changement climatique sont promues*</i>	OS 1: 1.1 Rendement/ha des Groupements appuyés techniquement (cultures maraîchères* et céréalières)	1.1 0 (T/ha)	1.1 A définir pendant la phase initiale	Rapports MA et ME et MEDD (et services déconcentrés) Rapport d'atteinte des ODD Enquêtes de suivi des marchés et des mercuriales Rapports de mise en œuvre Enquêtes annuelles de Sécurité Alimentaire (FSMS) et de Suivi nutritionnel (SMART)	La stabilité politique, macro-économique et sociale se maintient. L'ensemble des acteurs du RIMRAP réussit à mettre en place un cadre de travail efficace et un cadre de résultats concrets et partagés. L'ensemble des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux du secteur coopèrent et collaborent.
		1.2 Score de diversité alimentaire des ménages bénéficiaires	1.2 0	1.2 A définir pendant la phase initiale		
		OS 2: 1.3 Nombre d'hectares sous gestion durable des terres (données désagrégées par sexe et type de culture)	1.3 0 (ha)	1.3 A définir pendant la phase initiale		
		1.4 Nombre d'exploitations ayant été informées des techniques de production adaptées par cette Action (données désagrégées par sexe et type de culture)	1.4 0 (nb)	1.4 A définir pendant la phase initiale		
	<i>R1: Les filières agro-sylvo-pastorales sont mieux structurées et les compétences organisationnelles et techniques des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales sont améliorées.</i>	1.1 Nombre d'organisations professionnelles agricoles appuyées par l'action opérationnelles  1.2 Nombre de modèles de production résilients diffusés dans le cadre de l'action	1.1 A définir pendant la phase initiale  1.2 0	1.1 A définir pendant la phase initiale 1.2	1.1 Rapports de mise en œuvre 1.2 Rapports de mise en œuvre	Les centres de recherche disponibilisent des variétés adaptées au contexte  Les centres de recherche diffusent les bonnes pratiques (résilience agro-climatique)
	<i>R2: Les infrastructures et équipements de collecte, de transformation, de</i>	2.1 Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées (désagrégé par type d'infrastructures) avec l'appui	2.1 0	2.1 A définir pendant la phase initiale	2.1 Rapports de mise en œuvre, missions terrain	

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
NB: les <i>éléments en rouge italique</i> sont repris du cadre logique du PIN 11 <sup>e</sup> FED. Les éléments en noir sont ajoutés pour compléter la qualité de la mesure de ce programme						
	conditionnement et de promotion/vente de produits agro-sylvo-pastoraux sont réhabilités et/ou créés.	de l'action <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte</li> <li>• Transformation</li> <li>• Conditionnement</li> <li>• Promotion/vente</li> </ul>				Volonté du Gouvernement de promouvoir les filières nationales
	<i>R3</i> : L'accès aux services financiers des institutions de micro finances (IMF reconnues et banques) est amélioré pour les différents acteurs des filières agro-sylvo-pastorales.	2.3 Proportion des groupes de producteurs appuyés par l'Action et bancarisés (données désagrégées par sexe)	2.3 10% <sup>19</sup>	2.3 70%	2.3 Enquêtes, rapports de mise en oeuvre	
	<i>R4</i> : Les politiques publiques en faveur de la commercialisation des produits mauritaniens sont développés et le cadre juridique commercial est amélioré.	2.4 Part des produits mauritaniens vendus sur les marchés (appuyés par l'Action)	2.4 0%	2.4 A définir pendant la phase initiale	2.4 Enquêtes, données ministères	

<sup>19</sup> Données FIDA PRODEFI.

## APPENDIX 2 – DONNEES CHIFFREES SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DE LA MAURITANIE

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2013, la population globale de la Mauritanie s'élève à 3 537 368 habitants dont 50% ont moins de 20 ans, avec 49,3% d'hommes et 50,7% de femmes.

Le taux de croissance annuel de cette population se situe à 2,77%.

L'économie mauritanienne repose sur cinq secteurs principaux : la pêche, l'élevage, le secteur minier, l'agriculture et le pétrole. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant est estimé en 2014 à 1 036 USD (Enquête sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages - EPCVM).

La croissance économique, tirée par le secteur minier (fer, cuivre et or) et dans une moindre mesure par la pêche, l'agriculture et l'élevage, a permis de diminuer le pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, passant de 42% à 31% entre 2008 et 2014<sup>20</sup>.

La pauvreté demeure massivement un phénomène rural<sup>21</sup> qui touche principalement les Wilayas (régions) du Guidimakha (49,1%), l'Assaba (49,0%), le Hodh el Gharbi (39,2 %), le Hodh el Chargui (28,3 %). Elle affecte particulièrement les femmes et les enfants ruraux, peu aptes à migrer et qui représentent une grande part de la population vulnérable sujette à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'analyse de l'évolution de la pauvreté selon le milieu de résidence montre que l'insécurité alimentaire varie en fonction des aléas climatiques (sécheresses, inondations) mais le taux reste, de loin, plus élevé en milieu rural (60%).

L'exode rural massif de ces dernières années – avec un taux d'urbanisation qui a grimpé à plus de 42% en deux décennies - prive les zones rurales de main d'œuvre et met en danger les mécanismes traditionnels d'aménagement, d'entretien et de conservation d'écosystèmes fragiles ainsi que l'occupation et la sécurisation de territoires vastes et exposés à d'importantes pressions socio-économiques<sup>22</sup>. En retour, les conditions de vie des populations de ces zones et leurs capacités de résilience sont d'autant fragilisées, voire sérieusement menacées.

---

<sup>20</sup> EPCVM 2008 et 2014 ; il est important de noter que les résultats obtenus pour l'EPCVM de 2014 posent des questions sur la qualité des résultats (diminution drastique de la pauvreté, etc.) et ces données doivent donc être prises avec précaution tant que les calculs n'ont pas été refaits pour s'assurer de l'absence d'erreurs.

<sup>21</sup> EPCVM de 2014.

<sup>22</sup> Voir la « Déclaration de Nouakchott » du 29 octobre 2013 sur les liens étroits entre pastoralisme et sécurité.



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

**ANNEXE 2**

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2018 en faveur de la République islamique de Mauritanie à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

**Document relatif à l'action pour**

**« SEMAH - Prévention des conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie »**

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	<p>«SEMAH – Prévention des conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie»          Numéro CRIS: MR/FED/041-026          financé par le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED)</p>			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	<p><b>République islamique de Mauritanie</b>          L'action sera menée à l'endroit suivant: les 15 wilayas (régions) de la Mauritanie. L'équipe principale du projet sera basée à Nouakchott, d'autres équipes pourront être basées dans les chefs-lieux d'autres wilayas pour faciliter la couverture de l'ensemble du territoire national.</p>			
3. Document de programmation	<p>Programme indicatif national (PIN) entre la République islamique de Mauritanie et l'Union européenne pour la période 2014-2020</p>			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	2 <sup>e</sup> Secteur: État de droit	Aide publique au développement : OUI <sup>1</sup>		
5. Montants concernés	<p>Coût total estimé: <b>4 400 000 EUR</b>          Montant total de la contribution du FED: <b>4 400 000 EUR</b></p>			
6. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre	<p>Modalité de projet          Gestion indirecte avec la République islamique de Mauritanie</p>			
7. a) Code CAD	15220 – Dispositifs civils de construction de la paix, de prévention et de règlement des conflits			
b) Principal canal de distribution	10000 – Institutions du secteur public			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X

<sup>1</sup> L'Aide publique au développement «doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement».

	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b>	S.O.
--	------

<b>10. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	<p>Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</p> <p>Sous objectif 16.a: Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.</p>
---	---

**RESUME**

Ce projet se situe dans un contexte national de conflictualité sociale et culturelle latente, alimentée, d'après l'évaluation à mi-parcours du projet «Prévention des conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » du 10<sup>e</sup> FED, surtout en milieu juvénile, par de rapides transformations sociales et par la vulnérabilité aux chocs économiques et aux courants et pensées religieuses radicales. D'autres facteurs contribuant à ces transformations sont le contexte sous régional, l'ouverture à la mondialisation et aux média sociaux.

Il consiste en la consolidation et la continuité des activités menées dans le cadre du projet pilote « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10<sup>e</sup> FED, en s'appuyant sur les leçons apprises et les bonnes pratiques et avec l'objectif d'en élargir le champ d'action à six autres wilayas pour couvrir toute l'étendue du territoire mauritanien (15 wilayas).

S'inscrivant dans le cadre de la Stratégie pour la sécurité et le développement dans le Sahel et dans le cadre de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 de la Mauritanie (SCAPP), l'objectif général de cette action est de contribuer à prévenir l'extrémisme violent, désamorcer les conflits communautaires et promouvoir l'interculturalité

en Mauritanie, conformément aux stratégies en la matière de l'État mauritanien et notamment du ministère de la jeunesse et des sports.

Le maître d'œuvre, comme pour le projet précédent, est le ministère de la jeunesse et des sports, qui a acquis une expérience probante en matière de gestion de projet FED tant pour la mise en œuvre que pour le suivi des résultats atteints. Grâce aux directions régionales de la jeunesse et des sports (DRJS) qui couvrent toutes les wilayas du pays, le projet sera étendu à tout le territoire.

Le projet, qui bénéficie d'une forte appropriation au niveau étatique, prône une approche basée sur les droits et sur l'équité, tout en donnant une place particulière aux femmes pour leur rôle dans l'alerte précoce et la prévention des conflits.

Il se base sur une approche flexible et de proximité qui permet de toucher les structures et les bénéficiaires qui n'ont pas facilement accès aux projets et financements européens, soit à cause de leur niveau de capacités, soit en raison des barrières linguistiques.

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Contexte sectoriel

La déclaration de Nouakchott des ministres en charge de la jeunesse<sup>2</sup> du G5 Sahel<sup>3</sup> résume le contexte sous-régional en ce qui concerne le secteur de la jeunesse dans l'espace sahélien, qui est caractérisé notamment par (i) le poids démographique de la jeunesse au sein des États du G5 Sahel et (ii) les défis auxquels la jeunesse est confrontée, à savoir l'insécurité, le chômage et l'abandon, l'exode et la migration.

Dans ce contexte, la population de la Mauritanie se caractérise par sa jeunesse, car plus de 30% de ses habitants ont moins de 10 ans, les moins de 15 ans représentent 44,2%, la tranche 15-59 ans représente 50,2% et l'âge moyen se situe à 22 ans pour l'ensemble du pays<sup>4</sup>. L'indice de fécondité atteint 4,6 enfants par femme<sup>5</sup> et plus de 35% des filles se marient avant l'âge de 18 ans<sup>6</sup>.

En dépit de ses potentialités économiques relativement importantes au regard de sa population, la Mauritanie est un pays pauvre qui subit les effets conjugués d'un environnement particulièrement conflictuel. Les formes et les sources de conflits s'y multiplient aussi rapidement que s'élargissent les écarts entre les groupes sociaux, les ethnies et les régions, et que se réduisent, pour des raisons multiples, les espaces de dialogue et d'expression des identités et des intérêts particularistes. Le pays assiste à un affaiblissement des structures sociales traditionnelles devenues incapables de défier la modernité et obéit aux injonctions d'un État aux ressources limitées qui répond difficilement aux exigences d'une réelle décentralisation et d'une gestion acceptable de sa propre diversité culturelle.

Les écarts entre les groupes tant ethniques que sociaux composant cet État résultent d'une évolution souvent imprévisible, mais surtout des différences de statuts de naissance des individus et des franges dont les femmes, les jeunes, les artisans et les anciens esclaves.

<sup>2</sup> Déclaration de Nouakchott des Ministres en charge de la jeunesse du G5 Sahel du 3 avril 2015.

<sup>3</sup> Le G5 Sahel est composé des 5 États du Sahel : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

<sup>4</sup> Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013 (RGPH 2013).

<sup>5</sup> Source : ONS, <https://www.populationdata.net/pays/mauritanie/>

<sup>6</sup> Mauritanie : Enquête par Grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015, publié en septembre 2016.

La frustration résultant de cet isolement, de ces conflictualités, de la pauvreté et de la difficulté pour les élites dirigeantes successives tant politiques qu'intellectuelles de fournir des réponses urgentes et satisfaisantes à une telle situation, ouvre à la jeunesse largement la voie à la propagation d'un Islam d'inspiration doctrinale radicale. Un Islam différent de celui adopté depuis toujours par une société demeurée jusqu'ici malékite ashaarite<sup>7</sup> dont l'avant-garde religieuse, bien que rigoriste, a le mérite de pouvoir s'accommoder du soufisme et même des apports et des vestiges des cultures chiites et animistes.

### ***1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE***

La Stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs (SNJSL) 2015-2020 définit, dans le sillage de la première stratégie de promotion de la jeunesse mauritanienne<sup>8</sup>, cinq orientations majeures, soit (i) le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) l'insertion sociale et économique des jeunes ; (iii) le renforcement de la participation citoyenne et du droit des jeunes et leur protection contre l'extrémisme violent et l'immigration irrégulière ; (iv) la promotion du sport comme un vecteur de santé publique et d'unité nationale ; (v) l'amélioration de la gouvernance du sport. Les deux stratégies (l'ancienne et l'actuelle) définissent les mêmes axes d'intervention et le même train institutionnel de mise en œuvre.

La SNJSL est basée sur six principes : (i) l'équité, définie comme l'engagement pour le respect des droits de l'Homme et l'égalité pour préserver les droits de tous, l'égalité des chances, l'accès égal et équitable des citoyens indépendamment des âges, du genre, du handicap, de l'idéologie politique et des origines socioculturelles ; (ii) la participation ; (iii) la proximité ; (iv) la culture de la performance ; (v) le partenariat et (vi) la subsidiarité.

La Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 (SCAPP) prévoit un chantier d'« emploi pour tous et de promotion de la jeunesse et des sports » dont l'objectif est d'engager<sup>9</sup> une véritable marche vers la création d'une offre d'emploi décent pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, et d'assurer la pleine participation des jeunes au développement socioéconomique du pays en suivant des axes visant à développer l'esprit de dialogue et d'ouverture contre le fanatisme, l'extrémisme et le terrorisme, à réduire le chômage et la précarité des emplois, des jeunes et les diplômés, à diversifier les opportunités d'emploi par la création de petites et moyennes entreprises et à l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi par les stages de préparation à l'emploi.

La SCAPP a repris les axes d'intervention des deux précédentes stratégies de promotion de la jeunesse en ajoutant un axe stratégique consacré à la gouvernance politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité ayant pour objectifs (i) l'amélioration de la gouvernance politique ; (ii) le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité ; (iii) la construction durable de la paix et de la cohésion sociale ; (iv) la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent et (v) la gestion saine des migrations.

L'Union européenne en Mauritanie a soutenu dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED et entend continuer à soutenir dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED la mise en œuvre de la SCAPP et de la Stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs, dont les objectifs correspondent aux documents programmatiques pour la région tels que : (i) la stratégie conjointe UE-Afrique<sup>10</sup> adoptée en

<sup>7</sup> Le contraire du rigorisme sunnite véhiculé par la vision salafiste du rite hanbalite qui est le fondement idéologique du wahhabisme.

<sup>8</sup> Bih Ould Abdel Kader, Communication sur la stratégie nationale de la jeunesse 2004-2010 présentée par le conseiller pour la jeunesse à l'occasion de « la journée mondiale de la population ».

<sup>9</sup> Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030, Volume II, Orientations stratégiques et plan d'actions 2016-2020.

<sup>10</sup> Conseil de l'Union européenne : Le partenariat stratégique Afrique-UE, une stratégie commune AFRIQUE-UE, le 9 décembre 2007.

décembre 2007, qui met l'accent sur la nécessité de promouvoir des approches intégrées de sécurité, traitant les causes profondes des conflits englobant la prévention et la résolution de ces derniers ; (ii) le plan d'action traduisant la stratégie pour le Sahel<sup>11</sup>, dans lequel l'UE a identifié, pour ce qui concerne la Mauritanie<sup>12</sup>, certaines problématiques urgentes se rapportant à la prévention de la radicalisation, la promotion du dialogue et de la non-violence.

En particulier dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED, l'UE appuie avec 6 000 000 EUR le ministère de la jeunesse et des sports à la réalisation d'une partie des objectifs de la SNJSL dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Prévention des conflits et promotion de l'interculturalité en Mauritanie », qui vise à améliorer le bien-être social des jeunes et à promouvoir une culture de paix dans les zones ciblées (9 wilayas du pays) entre 2015 et 2019. De plus, dans le cadre du Fonds fiduciaire pour le Sahel et le bassin du lac Tchad, l'UE finance en Mauritanie sur la période 2018-2020 le « Projet d'appui à la prévention de la radicalisation violente en République islamique de Mauritanie – CORIM » dont les objectifs sont : (i) participer au désamorçage de l'idéologie radicale violente par le dialogue et la réintégration économique et sociale des personnes vulnérables au discours extrémiste et des personnes à risque; (ii) accompagner la montée en puissance d'une dynamique collective structurée de la société civile mauritanienne en matière de prévention de la radicalisation violente ; (iii) alimenter les analyses, stratégies et plan d'action et leur opérationnalisation en matière de prévention de la radicalisation violente en Mauritanie.

### *1.1.2 Analyse des parties prenantes*

#### **Le ministère de la jeunesse et des sports (MJS)**

Le MJS a été l'un des premiers départements à avoir adopté une vision stratégique. Dans le cadre de la stratégie nationale de la jeunesse, il a déjà réussi à obtenir plusieurs financements dans des thématiques telles que l'insertion socio-économique, la cohésion sociale, la lutte contre la radicalisation des jeunes. Grâce à ces appuis, il alimente une dynamique continue de promotion de la SNJSL et son appropriation par les jeunes, ainsi que d'amélioration de la qualité et de la diversification du service public au profit des jeunes, notamment à travers le renforcement des capacités des directions centrales et des 15 directions régionales.

Partenaire de l'UE depuis 2013, il a démontré une bonne expérience en planification et gestion de projets incluant la gestion de devis-programmes en régie directe, une couverture globale du pays grâce aux DRJS qui couvrent toutes les wilayas du pays, la capacité à gérer des infrastructures de base et un statut souple et inclusif de gestion des maisons de jeunes et centres de mutualisation pour les jeunes.

#### **Les jeunes dans les 15 wilayas du pays**

Les jeunes hommes et femmes sont les bénéficiaires ultimes de cette action.

Les jeunes vivant en zone rurale aspirent à la promotion d'une culture réellement démocratique leur garantissant plus de dignité ; ils souhaitent bénéficier d'instruments de production agricole modernes et d'un accès plus facile aux services sociaux et culturels de base.

Les jeunes des villes font face quant à eux à un énorme problème de communication aggravé par les cloisons linguistiques, tribales et ethniques.

---

<sup>11</sup> A la suite de la consultation organisée les 18 et 19 décembre 2011 avec la société civile mauritanienne.

<sup>12</sup> Stratégie Sahel : Plan d'action pour la Mauritanie.

La jeunesse des mahadras<sup>13</sup> est réputée y avoir reçu une formation qui n'est pas adaptée aux exigences et réalités du marché de l'emploi. Les programmes d'enseignement dont elle bénéficie n'ont presque aucun rapport avec la vie professionnelle.

La jeunesse de la classe moyenne, toutes ethnies confondues, se compose de promoteurs de petites et moyennes entreprises et aspire à un climat des affaires propice, à la stabilité du pays et à plus de transparence dans le mode de répartition des opportunités publiques. Cette tranche de jeunes pourrait jouer un rôle capital de stabilisation et de renforcement de la cohésion de la société mauritanienne en tant que courroie de prévention, de modération des conflits de tous genres et de vanne de redistribution des richesses.

### **Les organisations de la société civile (OSC) de jeunes et celles travaillant avec la jeunesse**

Le renforcement des associations de jeunes, incluant les associations de jeunes femmes, et de celles travaillant avec la jeunesse est l'un des principaux objectifs de la « Feuille de route de l'UE pour l'engagement avec la société civile en Mauritanie ». En réalité, beaucoup de ces associations demeurent encore informelles et à capacités limitées. D'autres ont développé leurs capacités et acquis de l'expérience. Timidement, elles commencent à se positionner comme des acteurs et partenaires de bonne gouvernance et s'organisent en structures de prévention de la migration et de l'extrémisme violent. Elles sont sensibles aux thématiques universelles comme la protection de l'environnement, les droits humains, l'équité de genre et la promotion du volontariat ainsi que l'interculturalité et c'est ainsi qu'elles portent et exécutent des actions au niveau des quartiers. Ce dynamisme est accompagné par un intérêt croissant tourné vers les technologies d'information et de communication (TIC) et les opportunités offertes par la coopération internationale.

### **Les communes**

Les autorités locales, depuis la mise en œuvre du « Projet de prévention des conflits et de promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » du 10<sup>e</sup> FED, bénéficient de supports pour la redynamisation des commissions des affaires sociales et de la jeunesse et pour la mise en place des conseils communaux de la jeunesse (CCJ) afin de favoriser une meilleure participation citoyenne des jeunes. De façon générale, les principaux défis encore à surmonter sont : la faiblesse de culture de partenariat ; le manque de maîtrise des techniques de facilitation et de dialogue ; le manque de capacités en matière de formulation de politiques locales ; une faible culture de redevabilité.

### **Le ministère des affaires islamiques, le ministère de la culture et de l'artisanat et le ministère des affaires sociales, de l'enfant et de la femme**

Ces ministères, bien que non directement impliqués dans la mise en œuvre de ce projet, ont travaillé et travaillent avec l'Union européenne dans le cadre d'autres projets et, compte tenu des affinités sur certaines thématiques, seront impliqués dans la mesure du possible dans la mise en œuvre de certaines actions.

#### ***1.1.3 Domaines d'appui prioritaires***

Afin de répondre aux défis posés par le contexte tout en s'appuyant sur les opportunités décrites, ce projet va appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs, dans les domaines prioritaires (orientations) suivants identifiés avec les parties prenantes :

Concernant la première orientation de la SNJSL, *le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre*, le projet appuiera les résultats suivants :

---

<sup>13</sup> Ecole traditionnelle qui dispense un enseignement religieux axé sur les matières de droit musulman, de grammaire, de langue arabe et de rhétorique, etc.

- R 2 : les capacités des structures ministérielles en charge de la mise en œuvre de la stratégie sont renforcées ;
- R 3 : les capacités managériales des responsables des associations de jeunes sont développées ;
- R 4 : les capacités managériales des encadreurs des jeunes sont améliorées.

S'agissant de la deuxième orientation, à savoir *favoriser l'insertion sociale et économique des jeunes*, le projet compte appuyer les résultats suivants :

- R 7 : des mesures favorisant une insertion réussie des jeunes handicapés sont mises en place au niveau de l'éducation, l'emploi, le loisir ;
- R 8 : les activités visant la formation des jeunes et des encadreurs en vie associative sont organisées ;
- R 9 : la connaissance des politiques publiques par les jeunes est améliorée ;
- R 10 : les capacités des jeunes en matière de TIC sont renforcées.

Pour la troisième orientation, à savoir *renforcer la participation citoyenne et le droit des jeunes et les protéger contre l'extrémisme violent et l'immigration irrégulière*, le projet va appuyer les résultats suivants :

- R 11 : les capacités des responsables des centres de jeunes en matière de promotion de la citoyenneté sont accrues ;
- R 12 : les droits humains et les valeurs de la cohésion sociale sont promus ;
- R 13 : les infrastructures dédiées au secteur jeunesse sont développées.

Le projet compte aussi soutenir les résultats suivants de la quatrième orientation, *promouvoir le sport comme vecteur de santé publique et d'unité nationale* :

- R 15 : Les municipalités équipent leurs territoires d'infrastructures sportives et parrainent régulièrement des événements sportifs dans les quartiers ;
- R 17: La culture de l'activité sportive pour tous est forgée.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F) <sup>14</sup>	Mesures d'atténuation
Le projet est perçu comme un acteur qui souhaite intervenir dans le débat théologique.	M	Communication claire sur le fait que l'objectif du projet est l'appui à la mise en œuvre de la SNJSL et l'augmentation de l'offre pour les jeunes concernant le temps libre, tout en fournissant les outils pour la prévention de toute forme de conflit et conflictualité.
Le projet crée des attentes en matière de résolution de tous les besoins de la jeunesse mauritanienne (emploi, santé, etc.).	M	Idem.
Le projet est source de conflictualité en matière de	M	Une approche basée sur le concept d'équité est choisie, ainsi que des mesures

<sup>14</sup> Niveau de risque : E=élevé, M=médium, F=faible.

redistribution financière et d'opportunités.		pour encourager la transparence et la bonne communication notamment en termes de sélection des bénéficiaires et d'attribution de financements.
L'équipe du projet fait face à des pressions de la part des personnes intéressées au status-quo.	F	L'angle d'intervention du projet permet d'aborder des thématiques sensibles à travers des activités acceptables par toutes les parties prenantes.
Le projet subit l'ingérence d'autres instances nationales et régionales, publiques et privées travaillant avec les jeunes.	F	Communication claire sur les objectifs du projet auprès de toutes ces instances dès le début.
Les tensions sociales et communautaires en Mauritanie s'exacerbent (pour causes humaines ou naturelles).	M	Le projet renforce les mesures les plus appropriées pour contribuer à l'atténuation des tensions.
L'ordre social et constitutionnel est interrompu.	F	Le projet suspend ses activités et revoit son approche d'intervention.
<b>Hypothèses</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ministère de la jeunesse et des sports confirme son engagement pour la mise en œuvre de la SNJSL et se dote d'une stratégie au-delà de 2020 ;</li> <li>• La Mauritanie reste accessible sur la totalité de son territoire habité ;</li> <li>• Les communes et les OSC dans les zones cibles sont fonctionnelles ;</li> <li>• L'approche de proximité est maintenue ;</li> <li>• La flexibilité est maintenue ;</li> <li>• L'accès aux procédures d'attribution directe est garanti ;</li> </ul>		

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

#### 3.1 Enseignements tirés

Sur la base de la capitalisation de l'expérience, de l'évaluation à mi-parcours et de la revue ROM (Results-oriented monitoring) du projet « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10<sup>e</sup> FED, ainsi que de la mise en œuvre d'autres projets touchant aux thématiques de la jeunesse, de la cohésion sociale et de la prévention des conflits et d'une recherche ad hoc, les principaux enseignements tirés sont explicités ci-après.

Dans le domaine de la prévention des conflits et du dialogue interculturel, il a été constaté l'importance d'avoir une certaine souplesse de mise en œuvre, notamment la possibilité d'adapter en cours de route les activités spécifiques, les indicateurs et la répartition du budget. Aussi, pour ce projet, seule une approche flexible, dans les limites des objectifs de l'action, permettra aux activités de répondre de façon efficace aux défis changeants d'une société multiculturelle en rapide évolution.

L'expérience du projet « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10<sup>e</sup> FED a mis en évidence l'utilité de l'appropriation de la part des structures étatiques pour des actions sensibles, qui tiennent au cœur de l'UE et des autorités.

Tout d'abord, le pilotage ferme du ministère de la jeunesse et des sports – qui commence d'ailleurs à avoir un réel savoir-faire dans la gestion de projets européens – a permis à plusieurs reprises de surmonter avec rapidité toute une série d'obstacles à la mise en œuvre

auxquels les projets mis en œuvre en Mauritanie font souvent face, et en particulier ceux portés par des institutions non-étatiques (agences de coopération, organisations non-gouvernementales - ONG, régies indirectes).

Deuxièmement, l'appropriation des activités a permis une bonne implication de tous les acteurs locaux (ministères, autorités déconcentrées, les communes, etc.), qui perçoivent la démarche comme une démarche mauritanienne pour les mauritaniens, avec appui adapté de la part de l'UE.

Troisièmement, l'appropriation mauritanienne permet une fine compréhension et communication adaptée aussi lorsque des thèmes sensibles sont abordés, notamment en termes de radicalisation, de jeunes à la marge de la société ou qui commencent à se radicaliser, in primis contre l'étranger, de dialogue interculturel.

Quatrièmement, la connaissance approfondie du contexte et des mécanismes de fonctionnement de l'administration et de la société mauritanienne est un atout majeur pour le bon fonctionnement du projet.

Ainsi, cette deuxième phase de l'action doit pouvoir se faire avec le même interlocuteur, le ministère de la jeunesse et des sports, qui doit continuer à avoir la main et la responsabilité sur les activités. Après une analyse approfondie comparée entre les avantages d'une mise en œuvre à travers un devis programme pluriannuel et une subvention, nous estimons que le premier est plus adapté à une bonne appropriation et réalisation des activités, car il permet la gestion indirecte par l'ordonnateur national et donc d'encore plus d'appropriation nationale ; un bon mélange entre flexibilité et contrôle est possible, avec le contrôle ex ante de la part de l'UE et l'application des procédures FED au lieu des procédures nationales.

Dans l'optique d'une approche basée sur l'équité, il est important que les cibles de l'action soient choisies au-delà des interlocuteurs classiques du développement, notamment pour ce qui concerne les organisations de la société civile partenaires. Ainsi, il a été remarqué l'importance d'une approche de proximité pour pouvoir toucher les structures qui n'ont pas facilement accès aux projets européens, soit à cause de leur faible niveau de capacités ou soit en raison des barrières linguistiques. Ainsi, il faut continuer à privilégier l'accès aux financements et aux activités notamment à travers l'utilisation des langues nationales et de procédures flexibles, conformément à la feuille de route de l'engagement de l'UE avec la société civile en Mauritanie. Cette approche a été utilisée avec succès dans le projet précédent pour mettre en place une sélection des initiatives via des procédures alternatives à la mise en concurrence des appels à propositions à travers la mise en place d'« appels à manifestation d'initiatives » qui se sont concrétisés par des attributions directes. Près d'une centaine d'associations ont été touchées, qui, autrement, n'auraient jamais pu être bénéficiaires.

L'approche « soft » de ce type de projets doit être complétée par des interventions structurantes et d'infrastructures de proximité diffusées sur tout le territoire, pour la mise en œuvre desquelles la possibilité de commanditer des études et appuis spécialisés doit être garantie.

L'intervention au niveau du dialogue religieux peut être envisagée, cependant il serait préférable d'investir dans les notables locaux pour privilégier une approche de proximité des citoyens. Il est à remarquer qu'un travail discret avec les courants salafistes est prévu dans le cadre du projet CORIM (Fonds fiduciaire pour le Sahel) et les cas échéant, le présent projet pourrait plutôt travailler avec les courants modérés.

L'expérience pilote de la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) de prévention des conflits et radicalisation, basée sur le suivi de certains paramètres, au niveau communal ou même sous-communal est d'ailleurs prometteuse et mérite d'être approfondie.

Pour ce 2<sup>e</sup> projet, la couverture de tout le territoire de la Mauritanie est maintenant possible au regard de l'expérience passée et ceci pour éviter le sentiment d'exclusion et/ou la stigmatisation de certaines populations. Aussi, la vaste étendue territoriale du pays amène à proposer de mettre en place des membres de l'unité de gestion de projet à l'intérieur du pays travaillant en étroite collaboration avec les DRJS.

Il est aussi important de veiller à la cohérence des activités du projet et éviter que des activités qui vont au-delà du champ de l'action soient incluses. En fait, l'expérience du projet « prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10<sup>e</sup> FED, qui prévoyait un volet de protection des mineurs en conflits avec la loi (appui au centre de réinsertion des jeunes CARSEC avec une subvention de 1 250 000 EUR), a montré les limites, notamment en termes de coordination, d'une approche souhaitant englober des parties prenantes et de groupes cibles trop variés. Pour ces raisons, la cible principale sera les jeunes hommes et femmes.

La question du genre est l'aspect transversal le plus important au regard du secteur de la prévention des conflits, de la promotion de l'interculturalité avec comme cible principale la jeunesse. Dans le cadre des expériences passées, le rôle des femmes dans la prévention des conflits a été clairement reconnu et valorisé. Il convient de poursuivre dans cette démarche conformément au « gender action plan » de l'UE en Mauritanie.

En conclusion, il est envisagé de continuer à travailler avec les trois groupes d'acteurs agissant au niveau local sur le temps libre de la jeunesse c'est-à-dire le Ministère de la jeunesse et des sports, les communes et les organisations de la société civile, incluant un partenariat solide avec les journalistes, car il est évident que la communication est cruciale pour la bonne réussite des actions et notamment pour la promotion de l'interculturalité et le désamorçage de la conflictualité.

### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

L'ancrage au ministère de la jeunesse et des sports permet une bonne connaissance des activités dans le domaine de l'appui à la jeunesse. La coordination avec d'autres ministères, notamment le ministère des affaires islamiques, le ministère de la culture et de l'artisanat, le ministère des affaires sociales, de l'enfant et de la femme sera aussi recherchée pour une bonne synergie des actions à destination des jeunes hommes et femmes.

Le fait que l'appui de l'Union européenne soit le plus important soutien externe au département, fait du projet une référence pour tous les intervenants dans le domaine. Cet état de fait facilite la prise de contacts et l'implication proactive.

La cellule d'appui à l'ordonnateur national facilite de son côté la mutualisation des informations, l'articulation des interventions et le réseautage avec les autres projets financés par le Fonds européen de développement.

L'Union européenne, de plus, facilite les échanges avec les projets issus d'autres lignes de financement, telles que les lignes thématiques, le Fonds fiduciaire pour le Sahel et le bassin du lac Tchad et les autres instruments régionaux et sectoriels opérant en Mauritanie. En particulier, pour ce qui concerne le projet CORIM, qui vise également la prévention de la radicalisation et a une approche « recherche-action » : ce dernier va se concentrer sur les quartiers difficiles, dans un premier temps à Nouakchott; une extension est prévue ensuite dans quelques autres endroits spécifiques à Nouadhibou, Kiffa et Kaédi (les autres principales agglomérations du pays). Le projet CORIM prévoit par ailleurs de travailler avec les ex-salafistes tandis que le présent projet, le cas échéant, avec les courants modérés.

Elle peut faciliter aussi l'échange d'informations avec les agences des États membres qui ont une coopération en Mauritanie.

### 3.3 Questions transversales

La question du genre est l'aspect transversal le plus important au regard du secteur de la prévention des conflits et de la promotion de l'interculturalité avec comme cible principale la jeunesse. Dans le cadre des expériences passées, le rôle des femmes dans la prévention des conflits a été clairement reconnu et valorisé. Il convient de poursuivre dans cette démarche conformément au « gender action plan » de l'UE en Mauritanie.

L'approche basée sur l'équité donne une position particulière aux couches à risque et celles vulnérables afin que leurs droits soient pris en considération. En particulier, les handicapés constituent une catégorie avec laquelle le projet doit continuer à travailler.

Le changement climatique et la protection de l'environnement constituent des aspects mineurs, tout en ayant à l'esprit l'importance d'un environnement sain pour l'épanouissement de la jeunesse.

## 4 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 4.1 Objectifs/résultats

S'inscrivant dans le cadre de la Stratégie pour la sécurité et le développement dans le Sahel et dans la continuité du projet « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10<sup>e</sup> FED, l'objectif général de cette action est de contribuer à prévenir l'extrémisme violent, désamorcer les conflits communautaires et promouvoir l'interculturalité en Mauritanie, conformément aux stratégies en la matière de l'État mauritanien et notamment du ministère de la jeunesse et des sports.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- OS1 : appuyer l'amélioration et l'augmentation de l'offre de services adressée aux jeunes ;
- OS2 : appuyer la mise en œuvre et le plaidoyer des organisations de la société civile opérant avec les jeunes dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme.

Ce projet s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif 16 des ODD, promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention du sous objectif 16.a, appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement. Cela n'implique pas d'engagement de la part du pays bénéficiaire de ce projet.

Afin d'atteindre les objectifs escomptés, les résultats/produits suivants sont attendus :

- OS1/R1 Le renforcement institutionnel du ministère de la jeunesse et des sports, de ses délégations régionales, ainsi que des communes et toutes autres institutions impliquées par la SNJSL est appuyé.

- OS1/R2 L'offre de services ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmentée et améliorée.
- OS2/R3 Des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes, dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme sont soutenues.

## **4.2 Principales activités**

Les principales activités indicatives, regroupées par résultat, sont proposées dans ce paragraphe. Compte tenu de la nécessité, afin de prévenir les conflits, d'un degré élevé de flexibilité dans leur mise en œuvre, le contenu spécifique de chaque activité sera détaillé dans les documents de mise en œuvre (notamment, le devis programme pluriannuel et ses déclinaisons annuelles).

**R1 Le renforcement institutionnel du ministère de la jeunesse et des sports, de ses délégations régionales, ainsi que des communes et toutes autres institutions impliquées par la SNJSL est appuyé.**

**Activité 1.1 :** appui à la rédaction et à l'opérationnalisation des stratégies au profit des jeunes en Mauritanie.

**Activité 1.2 :** identification et analyse des besoins de renforcement des capacités des délégations régionales de jeunesse et des autorités locales.

**Activité 1.3 :** renforcement des capacités d'action des délégations régionales de jeunesse des autorités locales, incluant la fourniture de matériel et la formation, sur la base des besoins identifiés.

**Activité 1.4:** accompagnement et consolidation du processus de dialogue structuré entre les communes et les jeunes.

**Activité 1.5:** accompagnement et appui aux initiatives portées par les CCJ.

**R.2. L'offre de services ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmentée et améliorée.**

**Activité 2.1 :** mise à régime du système d'alerte précoce et conduite, au besoin, d'études visant, entre autres, l'identification et le ciblage des jeunes les plus exposés aux risques des types de conflits les plus variés, ainsi que la compréhension du contexte, la proposition de pistes de solutions, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la mise en place de stratégies, etc.

**Activité 2.2 :** identification des besoins et appui à la réalisation d'infrastructures de proximité à vocation sportive, culturelle et civique pour les jeunes, incluant entre autre les études nécessaires.

**Activité 2.3 :** renforcement des capacités d'encadrement, de gestion et de mise en œuvre de projets d'animation sportive et culturelle des acteurs régionaux et locaux.

**Activité 2.4** : appui et accompagnement à la mise en œuvre d'actions des acteurs régionaux et locaux en partenariat avec le secteur public, privé, les partenaires sociaux et les réseaux associatifs de jeunesse.

**Activité 2.5** : dynamisation d'espaces de dialogue et de coordination des autorités étatiques déconcentrées, locales et acteurs non étatiques sur les problématiques de jeunesse.

**R3 Des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes, dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme sont soutenues.**

**Activité 3.1** : identification et appui à la structuration des acteurs émergents de la société civile engagée dans des activités de sensibilisation, promotion et plaidoyer en faveur de la prévention des conflits et de la promotion du dialogue.

**Activité 3.2** : renforcement des capacités des acteurs de la société civile, notamment, entre autre, dans la gestion de la vie associative, à la planification, au plaidoyer, à l'engagement civique et citoyen, à la formulation de projets, planification, gestion organisationnelle et financière, à la prise en compte de l'aspect genre, etc.

**Activité 3.3** : financement d'organisations nationales (attribution directe) et d'organisations de base pour la mise en œuvre de subventions de faible montant concourant aux objectifs de l'action et en réponse aux besoins identifiés, incluant la promotion du rôle de la femme dans l'espace civique. Cette activité doit permettre de cibler des actions communautaires portées par des organisations à ancrage local.

**Activité 3.4** : financement de projets de sensibilisation (festivals, caravanes, débats, conférences) et de renforcement des espaces de culture et de rencontre pour promouvoir le dialogue, les échanges interculturels et la cohésion sociale. Les actions mises en œuvre à travers des canaux innovants et attractifs seront privilégiées. Une priorité sera également accordée à la mise en œuvre de projets promouvant et reconnaissant le rôle des femmes en tant qu'éducatrices dans les domaines culturels et religieux et les aidant à développer des argumentaires destinés à contrer la rhétorique extrémiste.

**Activité 3.5** : renforcement des capacités et appui aux jeunes journalistes et communicateurs pour la diffusion de messages visant la prévention des conflits, la promotion du dialogue interculturel incluant la prise en compte de l'aspect genre.

### **4.3 Logique d'intervention**

S'inscrivant en appui aux initiatives gouvernementales, le projet vise à couvrir les besoins non pris en charge par d'autres acteurs, sur la base des enseignements tirés du projet « Prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10<sup>e</sup> FED, et peut tester des nouvelles actions pilotes.

Il vise à mettre en œuvre une panoplie d'activités complémentaires destinées à améliorer le bien-être social des jeunes et à promouvoir une culture de paix sur l'étendue du territoire mauritanien. Une approche décentralisée et déconcentrée est privilégiée afin d'être au plus près des populations concernées. Le projet fera intervenir une série d'acteurs aux niveaux régionaux, locaux et communautaires afin de favoriser un travail de promotion de paix porté par les populations elles-mêmes et de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes.

Le projet propose une approche très concrète d'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie envers les jeunes de l'État mauritanien, se basant sur le postulat que si les jeunes interagissent entre eux, ils apprennent à mieux se connaître, à connaître les différences et à les

respecter. Cette interaction est poussée au niveau des différentes couches sociales, culturelles, d'origine, etc. de la jeunesse vivant sur le sol mauritanien. De plus, si les jeunes s'occupent et s'intéressent à la culture, au civisme, au sport, etc., ils seront probablement moins attirés par les idéologies radicales et totalisantes, en particulier celles qui proposent la violence comme voie d'action.

Ainsi, il est attendu qu'à la fin du projet, les actions proposées donnent trois produits/résultats.

Les activités consistent essentiellement mais non exclusivement dans la poursuite, la consolidation et l'approfondissement des activités menées dans le cadre du projet pilote « Prévention de conflits et de promotion du dialogue interculturel en Mauritanie » financé par le 10<sup>e</sup> FED, qui ciblait 9 des 15 wilayas de la Mauritanie. Elles s'appuient sur les leçons apprises, élargissent le champ d'action à toute l'étendue du territoire mauritanien, et favorisent l'ancrage des bonnes pratiques parmi les jeunes et le développement, là où possible, d'actions novatrices.

Dans les neuf wilayas déjà touchées par l'intervention précédente, le projet veillera principalement à la consolidation des acquis et à l'approfondissement des dynamiques enclenchées en matière de dialogue entre les jeunes, les associations, les communes et l'état, de renforcement des capacités, d'offre d'espaces et activités d'épanouissement, tandis que dans les nouvelles six wilayas, le projet répliquera les bonnes pratiques afin d'élargir les bénéficiaires dans un souci d'équité des opportunités pour tous les jeunes de la Mauritanie.

Pour que les trois résultats soient atteints, il faudra s'assurer que le ministère de la jeunesse et des sports confirme son engagement pour la mise en œuvre de la SNJSL et se dote d'une stratégie au-delà de 2020, que la Mauritanie reste accessible sur la totalité de son territoire habité et les communes dans les zones cibles sont fonctionnelles.

Les deux premiers résultats contribueront au premier objectif spécifique, qui se concentre sur l'augmentation et l'amélioration de l'offre de services à la jeunesse par les autorités, visant à réduire ainsi le taux de conflictualité et de radicalisation. Le troisième résultat contribue au deuxième objectif spécifique qui, quant à lui, introduit la société civile et le milieu associatif dans cet effort d'épanouissement des jeunes.

L'amélioration de services aux jeunes par l'État et l'augmentation des propositions et possibilités d'engagement communautaires, contribuent ensemble à l'objectif général du projet car les jeunes sont un vecteur important de changement social, surtout les pays en phase de croissance démographique.

Toutes les actions s'insèrent dans une approche basée sur les droits des bénéficiaires directs, les jeunes, pour lesquels il va appuyer la reconnaissance des droits civils et politiques, avec un regard particulier sur la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'association et de réunion, ainsi que des droits sociaux, économiques et culturels, avec un regard particulier au droit de participer à la vie culturelle.

Aussi les différentes communautés auxquelles les jeunes font partie, bénéficieront des actions du projet notamment pour arriver à satisfaire les droits collectifs au développement et spécifiquement à la paix et à la sécurité.

La question de genre sera intégrée au sein de toutes les composantes du projet en raison du rôle central de veille et de prévention que les femmes occupent au sein des structures communautaires et familiales et du fait qu'elles sont les victimes immédiates des conflits et des idéologies extrémistes. Leur participation à la conception et à la mise en œuvre des activités sera particulièrement encouragée.

La recherche constante de la proximité avec les bénéficiaires finaux est un facteur clef de la réussite de ce projet et à cette fin, entre autres, l'usage des langues vernaculaires des différentes communautés dans la mise en œuvre des actions sera encouragé.

De plus, l'approche décentralisée et participative concourra à une amélioration de la gouvernance au niveau local. Le projet entend favoriser la coordination et la responsabilisation des acteurs étatiques déconcentrés, locaux et non étatiques aux fins d'apporter des réponses communes aux besoins des jeunes.

Afin de pouvoir parvenir à ce niveau de proximité, ainsi qu'à diffuser une perception d'équité de traitement, notamment aussi dans la distribution des financements, souvent source de conflictualité, l'attribution des subventions de faible montant se fera via des attributions directes sur la base des *cas d'urgence exceptionnels et dûment justifiés* visés au point 6.4.2 du PRAG, l'urgence étant définie comme la nécessité de prévenir la naissance de conflits en Mauritanie, compte tenu des tensions sociales existantes et du contexte sous régional. Cette approche a été utilisée avec succès dans le cadre du projet précédent pour mettre en place une sélection des initiatives via des procédures alternatives à la mise en concurrence des appels à propositions à travers la mise en place d'« appels à manifestation d'initiatives » et de l'accompagnement à la rédaction des projets, qui se sont concrétisés par des attributions directes.

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

S.O.

### **5.4 Modalités de mise en œuvre**

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives affectant les pays de mise en œuvre concernés.

#### ***5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire***

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République islamique de Mauritanie conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes

sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant est égal ou inférieur à 300 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière couvre partiellement, pour un montant maximal de 800 000 EUR, les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Le pays partenaire applique les règles de passation de marchés et d'octroi des subventions de la Commission. Ces règles seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

### **5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

## 5.6 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (en EUR)</b>
<b>5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire - Devis programme pluriannuel</b>	<b>2 950 000</b>
<i>R1. Le renforcement institutionnel du Ministère de la jeunesse et des sports, de ses délégations régionales, ainsi que des communes et toutes autres institutions impliquées par la SNJSL est appuyé (montant indicatif).</i>	<i>400 000</i>
<i>R.2. L'offre de services ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmentée et améliorée (montant indicatif).</i>	<i>700 000</i>
<i>R.3. Des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes, dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme sont soutenues (montant indicatif).</i>	<i>1 050 000</i>
<i>Fonctionnement du DP (montant indicatif)</i>	<i>800 000</i>
<b>5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire – Services d'assistance technique</b>	<b>1 000 000</b>
<b>5.9 Évaluation, 5.10 Audit</b>	<b>150 000</b>
<b>5.11 Communication et visibilité</b>	<b>200 000</b>
<b>Provisions pour imprévus</b>	<b>100 000</b>
<b>Totaux</b>	<b>4 400 000</b>

## 5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

L'autorité adjudicatrice du projet est l'ordonnateur national du FED.

Le maître d'œuvre est le ministère de la jeunesse et des sports.

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il se réunit au moins une fois par an en session ordinaire et à la demande d'une de ses parties en session extraordinaire.

Le comité de pilotage :

- assure la cohérence de l'ensemble des activités ;
- valide la programmation et les lignes directrices ;
- ajuste les orientations ;
- assure les arbitrages nécessaires ;
- est responsable de l'orientation et du suivi de mise en œuvre du plan de visibilité ;
- garantit la cohésion des activités avec l'ensemble des politiques nationales.

Le comité de pilotage du projet est composé à titre indicatif:

- d'un représentant de l'ordonnateur national du FED (ON) ;
- d'un représentant du ministère de la jeunesse et des sports ;
- du président de l'association des maires de Mauritanie ;
- du président du réseau national des associations de jeunes ;
- d'un représentant des associations de droits de l'homme ;
- d'un représentant des associations confessionnelles ;
- d'un représentant des associations culturelles ;
- d'un représentante des associations de femmes ;
- d'un représentant du Chef de délégation, ayant le statut d'observateur ;
- du chef de mission de l'assistance technique (AT), ayant le statut d'observateur.

Le règlement intérieur du comité de pilotage et sa composition finale seront définis endéans deux mois après le démarrage du projet. Le cas échéant, il pourra être élargi à d'autres ministères sectoriels en cas de besoin et sur demande d'une des parties.

Le chef de mission de l'AT assurera le secrétariat et l'organisation des réunions du comité de pilotage.

Un comité de suivi technique effectuera le suivi opérationnel du projet et se réunira tous les mois. Il procédera aux ajustements techniques du projet, assurera le reporting du projet, préparera les lignes directrices des appels à propositions, effectuera la sélection des projets, dressera un bilan des opérations. Il se composera à titre indicatif :

- du régisseur et du comptable ;
- d'un représentant de la Cellule d'appui à l'ordonnateur national (CAON) ;
- d'un représentant du ministère de la jeunesse et des ports ;
- d'un représentant du Chef de délégation ;
- du chef de mission de l'AT ou de son représentant.

Le secrétariat des séances et le suivi des réunions sera confié au régisseur avec l'appui de l'AT.

Ce comité sera flexible et sa composition pourra, le cas échéant, être élargie à d'autres bailleurs, représentants de la société civile ou spécialistes sectoriels en fonction des besoins, sur proposition d'une des parties.

Une assistance technique sera recrutée afin d'appuyer le régisseur et comptable dans la mise en œuvre des activités, mais n'aura pas de responsabilité administrative ou financière.

### **Mesures d'accompagnement de la part de l'État**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet et immédiatement après la signature de la convention de financement, les autorités nationales s'engagent à prendre à leur charge les émoluments et frais des fonctionnaires affectés au projet. L'acte de nomination des fonctionnaires confirmant cette prise en charge sera transmis à l'ON et la délégation de l'UE.

Les autorités mettront à la disposition de l'ensemble des membres de l'Unité de gestion du projet -y compris pour l'AT- les bureaux de Nouakchott, incluant les frais de fonctionnement liées au local (eau, électricité, gardiennage). Les bureaux pour les fonctionnaires affectées au projet seront équipés en matériel bureaucratiques et informatiques d'un niveau correct.

Au plus tard quatre mois après la signature de la convention de financement, les autorités (notamment les DRJS) s'engagent à abriter dans leurs bureaux les membres de l'équipe affectés à l'intérieur du pays.

## **5.8 Suivi des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.9 Évaluation**

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours de la présente action ou ses composantes commandée par la Commission.

Elle sera réalisée pour résoudre des problèmes et/ou à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à la mise en œuvre de la première phase et l'amélioration éventuel de l'impact lors de la deuxième.

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale et/ou ex post de la présente action ou ses composantes commandée par la Commission.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier des objectifs de cette action.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins **un** mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un ou deux marchés de services d'évaluation au 25<sup>e</sup> (et au 55<sup>e</sup>) mois de mise en œuvre.

## **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu trois marchés de services d'audit au 18<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> mois de mise en œuvre.

## **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

La mise en œuvre des actions de communications et visibilité sera assurée dans le cadre du DPP. Une dotation de 200 000 EUR, est prévue à ce titre. Le nombre des marchés, le type et les périodes indicatives de lancement seront à déterminer par le comité de pilotage / et ou le comité de suivi technique, et en fonction des besoins en communication et visibilité institutionnelle et opérationnelle du programme.

## **6 CONDITIONS PREALABLES**

S.O.

## APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE <sup>15</sup>

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du projet et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectif global: impact</b>	Contribuer à prévenir l'extrémisme violent, désamorcer les conflits communautaires et promouvoir l'interculturalité en Mauritanie	<p>Nombre de jeunes garçons et de jeunes filles en risque d'extrémisme identifiés.</p> <p>Nombre de jeunes Mauritaniens enrôlés par le mouvements extrémistes réduit de 50 % en 2023</p>	<p>60 jeunes (garçons et filles) en 2019</p> <p>15 jeunes (hommes et femmes) en 2019</p>	<p>20 jeunes (garçons et filles) en 2023</p> <p>7 jeunes (hommes et femmes) en 2023</p>	<p>Statistiques du projet</p> <p>Rapports, enquêtes et études</p> <p>Evaluations externes du projet</p> <p>Données d'enquêtes du MJS et/ou de la SCAPP</p>	

<sup>15</sup> «\*» pour les indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et «\*\*» pour les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

<b>Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)</b>	<p><b>OS1 : Appuyer l'amélioration et l'augmentation de l'offre de services adressée aux jeunes ;</b></p> <p><b>OS2 : Appuyer la mise en œuvre et le plaidoyer des organisations de la société civile opérant avec les jeunes dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme.</b></p>	<p>1. Nombre d'infrastructures de jeunesse appuyés et fonctionnels participant à l'épanouissement et à l'occupation des jeunes et à l'interculturalité</p> <p>2. Nombre d' OSC appuyés actives dans la prévention de conflits, la citoyenneté, le dialogue interculturel et religieux</p>	<p>6 infrastructures en 2019</p> <p>146 OSC en 2019</p>	<p>10 infrastructures en 2023</p> <p>240 OSC en 2023</p>	<p>1. Rapports périodiques du MJS</p> <p>2. Rapports semestriels du projet</p>	<p>La Mauritanie reste accessible sur la totalité de son territoire habité ;</p> <p>Le Ministère de la jeunesse et des sports confirme son engagement pour la mise en œuvre de la SNJSL et se dote d'une stratégie au-delà de 2020 ;</p> <p>Les Communes et les OSC dans les zones cibles sont fonctionnelles</p>
<b>Produits</b>	<p>R.1 Le renforcement institutionnel du Ministère de la jeunesse et des sports, de ses Délégations régionales, ainsi que des Communes et toutes autres institutions impliquées par la SNJSL est appuyé.</p> <p>R.2. L'offre de services ayant un impact sur le désamorçage de potentiels conflits communautaires et/ou liés à l'extrémisme religieux parmi les jeunes est augmentée et améliorée.</p> <p>R.3. Des initiatives portées par les organisations de la société civile pour et avec les jeunes, dans les domaines de la prévention des conflits et de la radicalisation violente, de la promotion de la culture citoyenne, du dialogue interculturel et religieux et du rôle de la femme sont soutenues.</p>	<p>1.1 Nombre de DRJS appuyés et de délégués formés qui mettent en œuvre activement les stratégies de jeunesse</p> <p>1.2 Nombre de jeunes dont 30% de filles sont actifs dans 9 communes appuyées</p> <p>2. 6 infrastructures sont construites dans 5 wilayas occupent régulièrement les jeunes dont X% de filles</p> <p>3. 146 OSC actives sont soutenues dans 9 wilayas et 27 jeunes porteurs d'initiatives informelles sont structurés et appuyés dont X% ont porté des projets liée au genre</p>	<p>9 DRJS et 9 délégués en 2019</p> <p>50 000 jeunes dont 15 000 filles en 2019</p> <p>6 salles dans 5wilayas en 2019</p> <p>146 OSC dans 9 wilayas en 2018 dont 100 % projets genre en 2019</p>	<p>15 DRJS et 15 délégués en 2023</p> <p>80 000 jeunes dont 32000 filles en 2023</p> <p>10 salles dans 9 wilayas en 2023</p> <p>240 OSC dans 15 wilayas en 2023 dont 100 % projets genre en 2023</p>	<p>1.1 Rapports de l'expertise technique</p> <p>1.2Enquêtes des communes appuyés</p> <p>2. Rapports périodiques du MJS</p> <p>3. Rapports trimestriels du projet et semestriels de l'AT</p>	<p>L'approche de proximité est maintenue</p> <p>La flexibilité est maintenue</p> <p>L'accès aux procédures d'attribution directe est garanti</p>